



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Version présentée en Conseil municipal

Le 22 février 2018

Débat d'orientation budgétaire : Le D.O.B s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I) et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La loi NOTRe (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a renforcé le contenu du D.O.B. Outre les informations relatives à la préparation du budget primitif, l'exécutif doit présenter au Conseil municipal dans le cadre du DOB : un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, et la structure et la gestion de la dette.

Contexte économique et financier

- ✓ Contexte global des Finances Publiques
- ✓ Loi de Finances pour 2018 – dispositions touchant le bloc communal

Rétrospective financière de la Commune

- ✓ Le contexte de l'exercice 2017
- ✓ Analyse de la santé financière de la Commune
- ✓ Focus sur la gestion de la dette
- ✓ Constats et enseignements

Perspective et stratégie financière

- ✓ Cadrage et choix de gestion
- ✓ Objectifs stratégiques

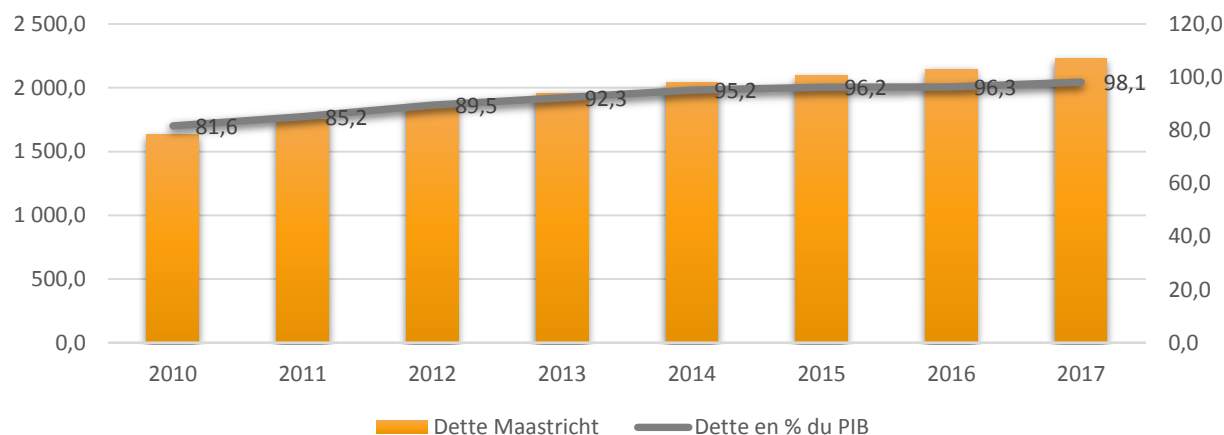
Orientations budgétaires 2018

- ✓ Recettes de fonctionnement
- ✓ Dépenses de fonctionnement
- ✓ La capacité d'investissement
- ✓ La section d'investissement



Loi de Finances initiale 2018 – consolidation budgétaire

Solde budgétaire de l'Etat - Dette au sens de Maastricht (en M€)



- ✓ L'objectif de réduction du déficit public : 2,8% du PIB en 2018.
- ✓ Une prévision inflationniste à 1,5%
- ✓ Un taux de croissance (du PIB) de 1,8%.
- ✓ Un taux de prélèvements obligatoires qui s'établit à 44,3% du PIB (44,5% en 2017)

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

% du PIB	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,9	-3,6	-3,4	-2,9	-2,8*	-3,0
Solde structurel des administrations publiques	-2,0	-1,7	-2,5	-2,2	-2,1	-1,8
Etat	-3,5	-3,4	-3,3	-3,2	-3,2	-4,0
Organismes d'administration centrale	0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,1
Collectivités locales	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2
Administrations de sécurité sociale	-0,4	-0,3	-0,1	0,2	0,5	0,8
Dette des administrations publiques	94,8	95,6	96,3	96,8	96,8	97,1
Taux de prélèvements obligatoires	44,6	44,4	44,4	44,7	44,3	43,3
Ratio de dépense publique	57,1	56,7	55,0	54,6	53,9	53,3

* Révision en nov. 2017 par le gouvernement suite à l'annulation de la taxe sur les profits redistribués par le Conseil constitutionnel le 6 oct. 2017.

Sources : PLF 2018, Natixis.

Contexte global des Finances Publiques

Loi de Finances pour 2018 – Dispositions pour les communes

L'objectif de diminution de la dépense publique locale

- ✓ La contribution des collectivités au solde des Finances publiques sur la période 2018-2022 de -3pts de PIB, soit une économie demandée de **13 Mds € (ne doit s'apprécier que pour les seules dépenses de fonctionnement)** :
 - ❖ La contractualisation pour les CT dont les dépenses réelles de fonctionnement > 60 M€ (153 Communes + 70 EPCI)
 - ❖ La contractualisation avec les CT situées hors champs (volontaires)
 - ❖ La stabilisation des concours financiers
 - ❖ La maîtrise de l'endettement (non contraignant) : Cappacité de désen. < 12 ans pour les Communes

% Evol	Communes	EPCI FP	Départements	Régions
ODEDEL 2018	+ 1,3%	+ 2,1%	+ 2,2%	+ 0,8%
BP Tignes 2018	+ 1,6 %			

➔ Cet objectif est non prescriptif (art 72C sur la libre administration des CT)

La traduction sur les concours financiers de l'Etat

- ✓ Diminution des prélèvements sur recettes en 2018, du principalement au Transfert de la fraction de TVA aux Régions pour 4,1 Mds.
- ✓ Stabilisation de la DGF : 27Mds €
- ✓ Extension du périmètre des variables d'ajustement au bloc communal : -11,7% sur la DC RTP **(-47K€ pour Tignes)**

Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales	Prélèvement Sur Recettes (PSR)	40,3 (44,4)	DGF	26,96
			FCTVA	5,61
			DC RTP	2,94
			Compensations exonér. fiscales	2,61
			Autres	2,23
	Mission RCT	3,8 (4,2)	DGD	1,53
			DETR	0,996
			DSIL	0,665
			Titres sécurisés	0,04
			Dotation Politique de la Ville	0,15
			DGE des départements	0,212
			Subv. communes en difficulté	0,002
			Autres	0,186
	TVA des régions	4,1 (0)		

Source : Support à la prépa du DOB, version de janvier 2018 – Caisse d'Epargne

GEL DES DOTATIONS ?

- ✓ Absence de diminution de la DGF en valeur mais Financement de l'augmentation de l'enveloppe dédiée à la péréquation verticale (DSU, DSR et DNP) par un aménagement du dispositif d'écrêtement de la dotation forfaitaire (1% des RRF 2016 pour les communes possédant un potentiel fiscal élevé)
- ✓ Maintien des niveaux de contribution au redressement des Finances Publiques (y compris les prélèvements sur la fiscalité en cas de DGF négative)
- ✓ En 2018 en Savoie, 20 communes se verront prélever la CRFP directement sur leur fiscalité....

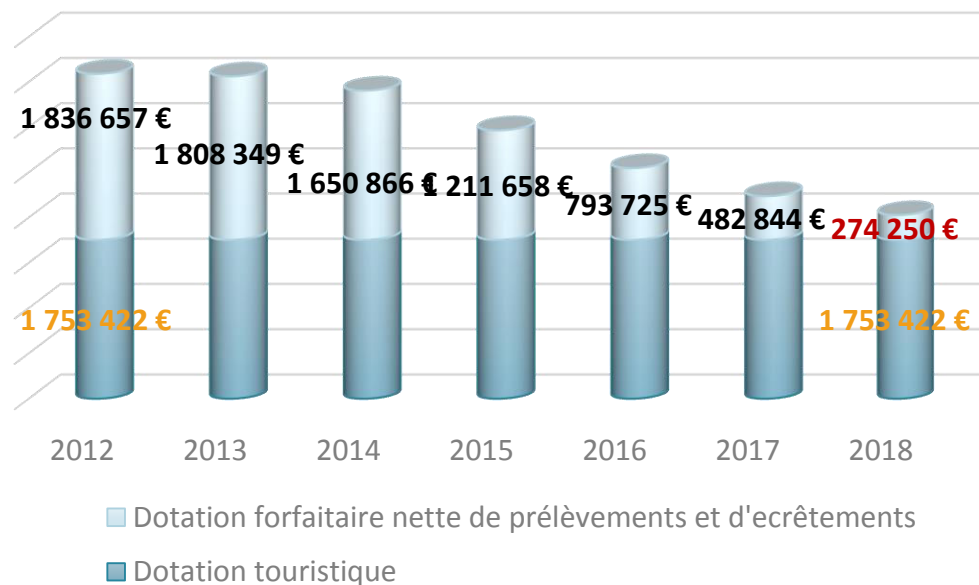
Au global, les communes savoyardes ont perdu la moitié de leur DGF depuis 2014

- ✓ Extension du périmètre des variables d'ajustement au bloc communal : - 11,7% de la DC RTP (61 Communes en Savoie)

Enveloppe DGF au niveau national :

	2014	2015	2016	2017	2018
Env. DGF en Mds €	40,1	36,6	33,2	30,8	26,9

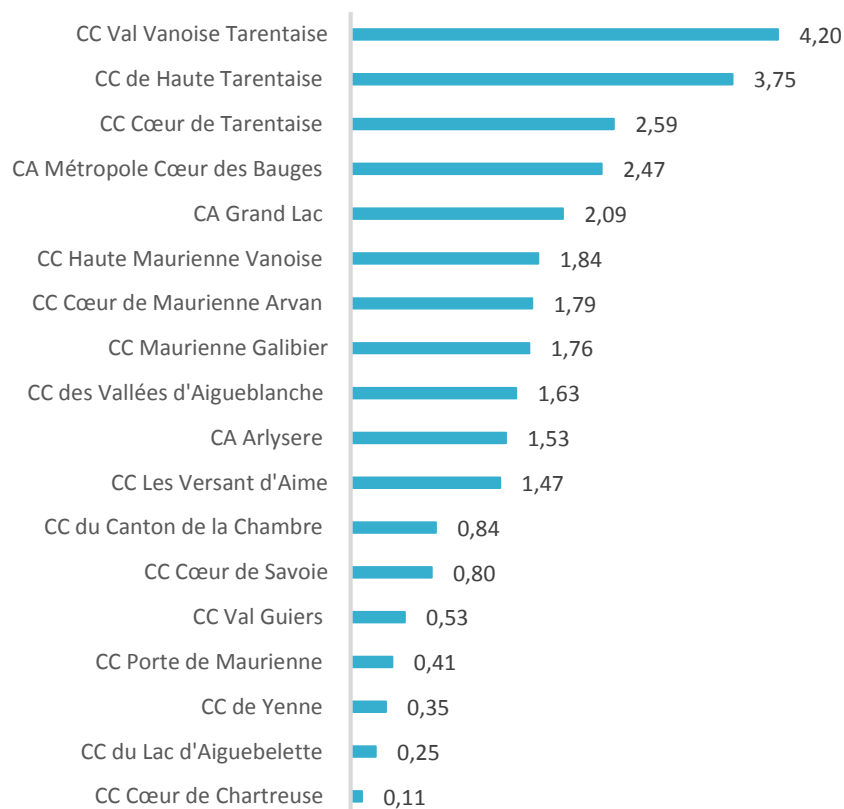
Evolution de la DGF - Tignes



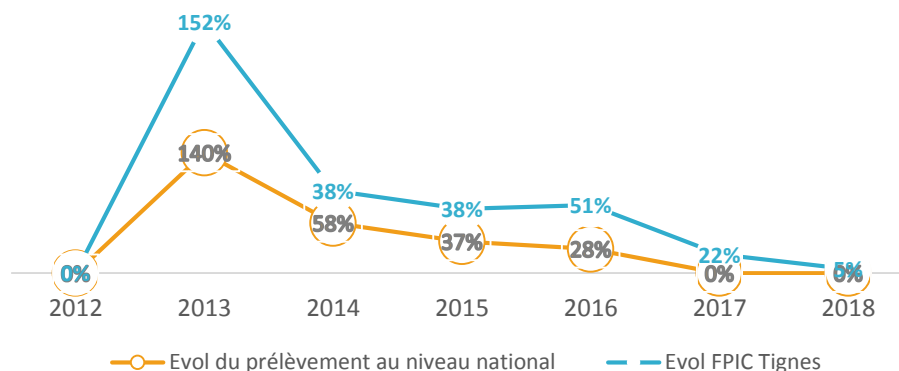
FPIC

Même prélèvement qu'en 2017 : 1 milliard d'euros

FPIC 2018 - EPCI SAVOIE



EVOLUTION COMPARÉE DU PRÉLÈVEMENT FPIC - ENVELOPPE GLOBALE / TIGNES



L'inachèvement de la réforme territoriale et les nombreuses recompositions intercommunales en Savoie vont avoir un impact important sur les communes contributrices dont la situation intercommunale n'évolue pas en 2018.

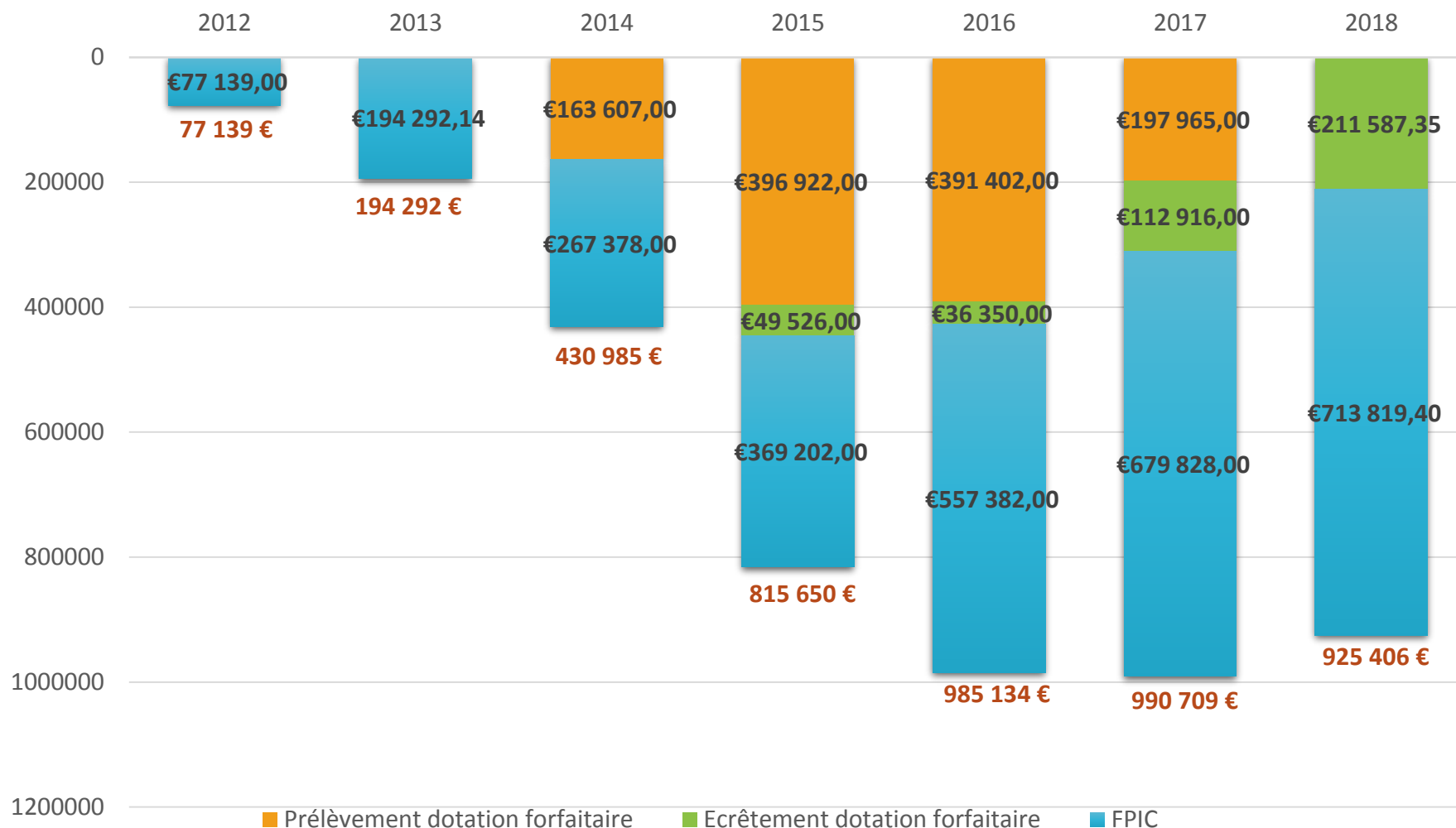
Estimation FPIC 2018 Tignes : 713 K€ (+5%)

DOB 2018 - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Contexte global des Finances Publiques

Loi de Finances pour 2018 – Dispositions pour les communes

SYNTHESE DES PRELEVEMENTS SUR RECETTES - TIGNES

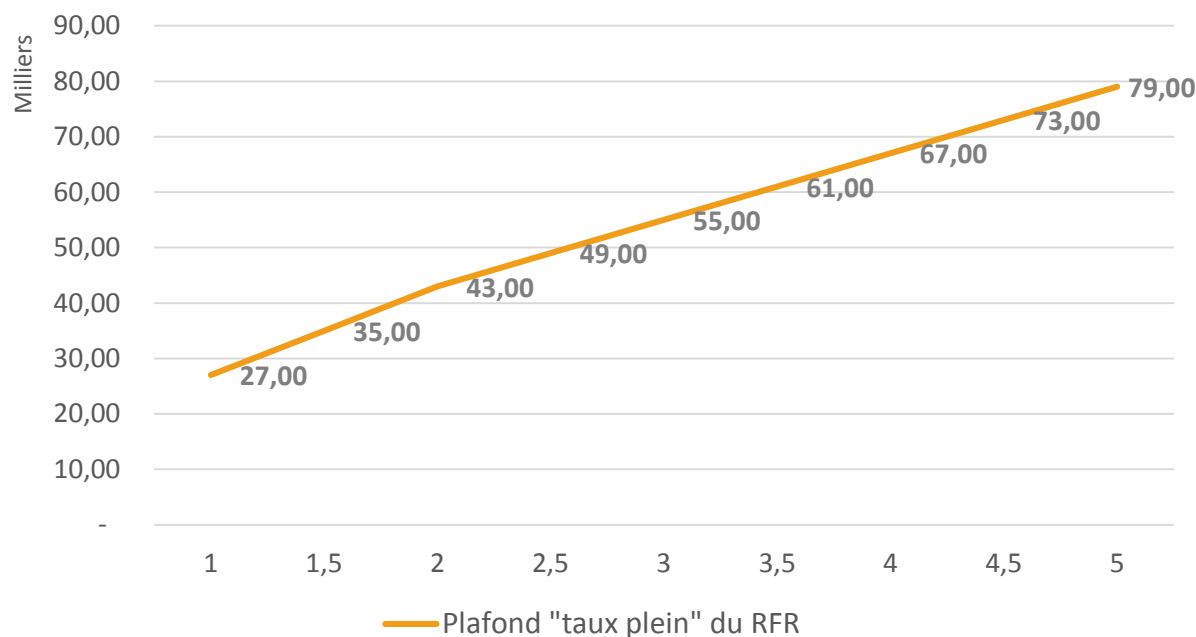


LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Annnonce du Président de la république lors de la 1^{ère} conférence des territoire en juillet 2017 : Annulation du projet de révision des VLC des locaux d'habitation – « Exonération » de 80% des redevables TH sur la période 2017/2020 (traduction dans l'art.5 de la LF 2018) – Coût pour l'Etat de 10,1 Mds €

● POUR QUI ?

Plafond de ressources (RFR par foyer fiscal) pour bénéficier de l'exonération de TH (en millier d'euros)



○ A QUEL RYTHME ?

2018

Dégrèvement de 30% pour les foyers fiscaux éligibles

2019

Dégrèvement de 30% pour les foyers fiscaux éligibles

2020

Dégrèvement de 30% pour les foyers fiscaux éligibles

L'Etat compense intégralement le produit de TH auprès de la Commune

NB : A partir de 2018, si une Commune décide une augmentation de Taux, celle-ci sera à la charge du contribuable (l'état ne prenant en charge les dégrèvements que sur la base de l'année de référence, soit 2017).

DOB 2018 - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Contexte global des Finances Publique

Loi de Finances pour 2018 – Dispositions pour les communes

Intercommunalité

- ✓ Poursuite de la mise en place des dispositions de la loi NOTRe
- ✓ Maintien du volume de l'enveloppe de DNP (mécanisme de péréquation verticale)
- ✓ Réforme liée au transfert de la compétence Eau et Asst (report ?)
- ✓ EPCI à FPU devront exercer 8 compétences contre 9 auparavant pour bénéficier de la DGF bonifiée
- ✓ Maintien du dispositif d'incitation financière pour les créations de communes nouvelles jusqu'au 1^{er} janvier 2019

Investissement local

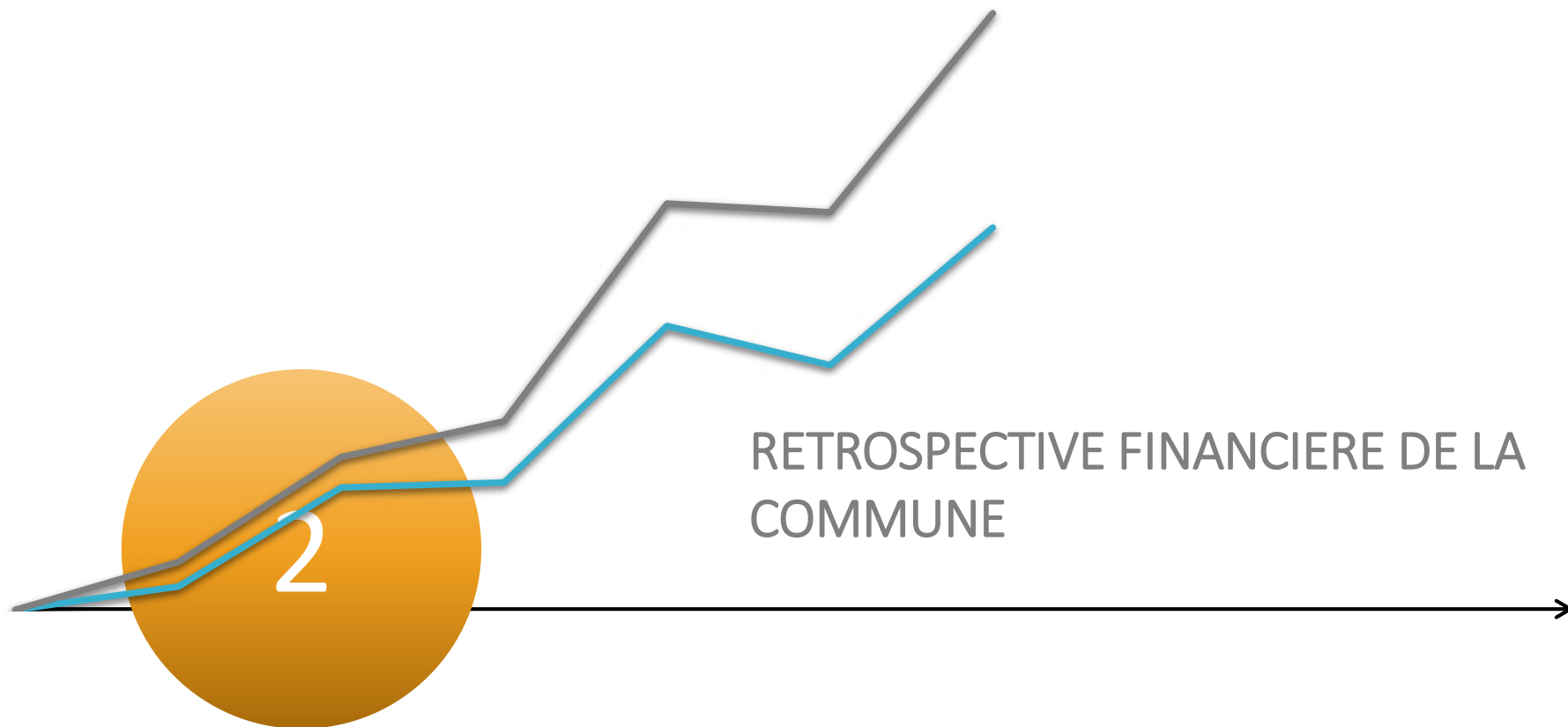
- ✓ Grand Plan d'investissement sur la période 2018-2022 (dotation de soutien à l'investissement local) – enveloppe de 615 M€ en 2018. Une information sera donnée aux élus sur le type de projet subventionnable
- ✓ Automatisation des déclarations FCTVA et maintien du taux de récupération (16,404%)

Fiscalité

- ✓ Report des modalités de répartition entre collectivités territoriales pour la CVAE des Groupes
- ✓ Disposition ciblant les plateformes de réservation en ligne : Taxe de séjour
- ✓ Report au 1^{er} janvier 2019 application taux de variation de l'IPCH pour la révision des VLC des locaux pro (en 2018 => 1,24%)
- ✓ Exonération de cotisation minimum de CFE des redevables réalisant un CA < ou = 5000 € (application au 1^{er} janvier 2019 – compensation intégrale par l'état)

Ressources Humaines

- ✓ Hausse de la CSG et suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (1%)
- ✓ Mise en œuvre d'une indemnité compensatrice
- ✓ Réintroduction jour de carence lors de congés maladie pour les personnels du secteur public



Le contexte de l'exercice 2017

Analyse de la santé financière de la Commune

Focus sur la gestion de la dette

Constats et enseignements

- ✓ Traitement proactif des remarques formulées par la Chambre régionale des comptes dans le cadre de son contrôle sur la période 2007/2015 (qualité comptable, gestion des périmètres délégués etc.). Poursuite des efforts visant à la « remise à plat » de nos procédures (y compris comptable avec la full démat) et de nos relations contractuelles,
- ✓ Anticipation des incidences liées aux futurs transferts de compétences (Loi NOTRe) : Promotion touristique, Eau & Asst
- ✓ Mise en place d'un management par objectifs (réorganisation de la gouvernance du territoire),
- ✓ Gestion active de la dette,
- ✓ Structuration d'un nouveau modèle d'investissement fondé sur l'équilibre entre maintien d'une santé financière saine et projets structurants ambitieux,
- ✓ Création des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une vision « urbaine » assumée (équipement, cœur de quartier et logique de services : famille, transports etc.)
- ✓ Maîtrise des charges de personnel et des coûts de fonctionnement.

DOB 2018 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

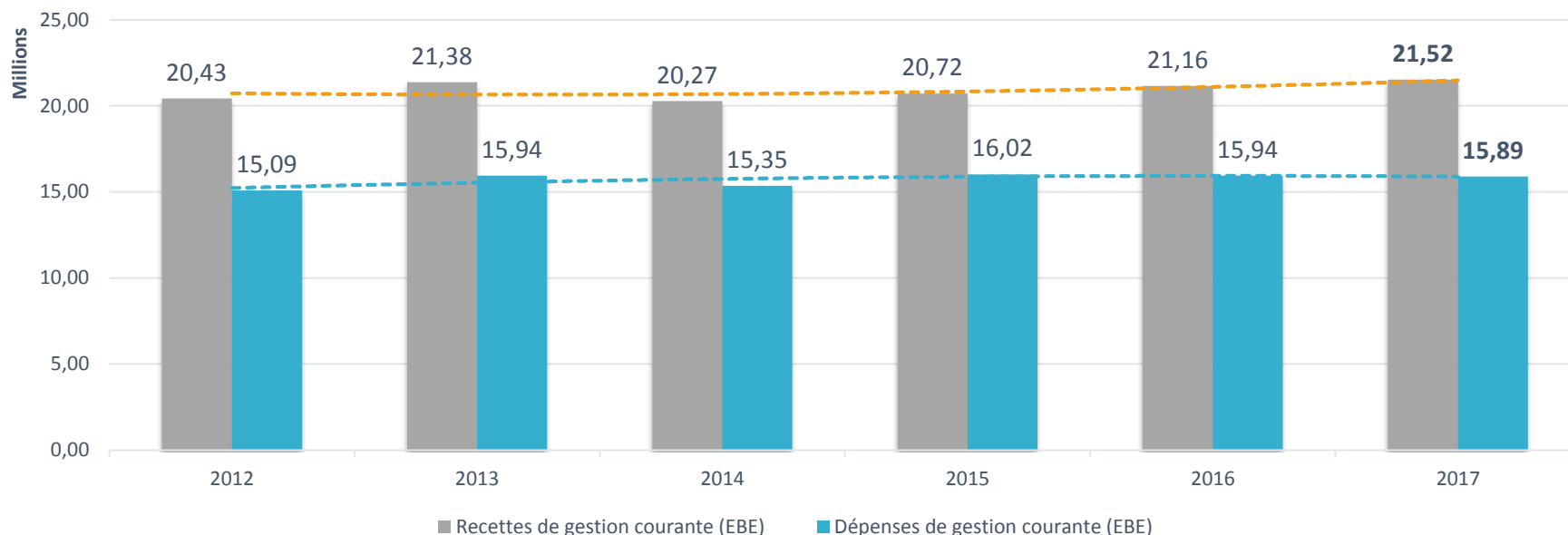
Le contexte de l'exercice
2017

Analyse de la santé
financière de la Commune

Focus sur la gestion de la
dette

Constats et
enseignements

Evolution des Recettes et des dépenses de fonctionnement (€) - EBE



- ✓ Sur la période 2012 – 2017, l'évolution moyenne a été de 1,10 % pour les recettes et les dépenses (depuis 2014, en moyenne +2,01% en recettes et +1,19% en dépenses) : effet ciseau positif.
- ✓ En 2017, la Commune a bénéficié d'une évolution de ses recettes (+1,69%), notamment en raison d'une augmentation marquée du produit de Taxe sur les remontées mécaniques, d'une fréquentation plus importante des lits de la Station (Taxe de séjour), et d'un fort dynamisme des activités immobilières (DMTO).
- ✓ Le niveau des charges courantes se situe au même niveau qu'en 2013 (absence d'augmentation conjoncturelle significative).

DOB 2018 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

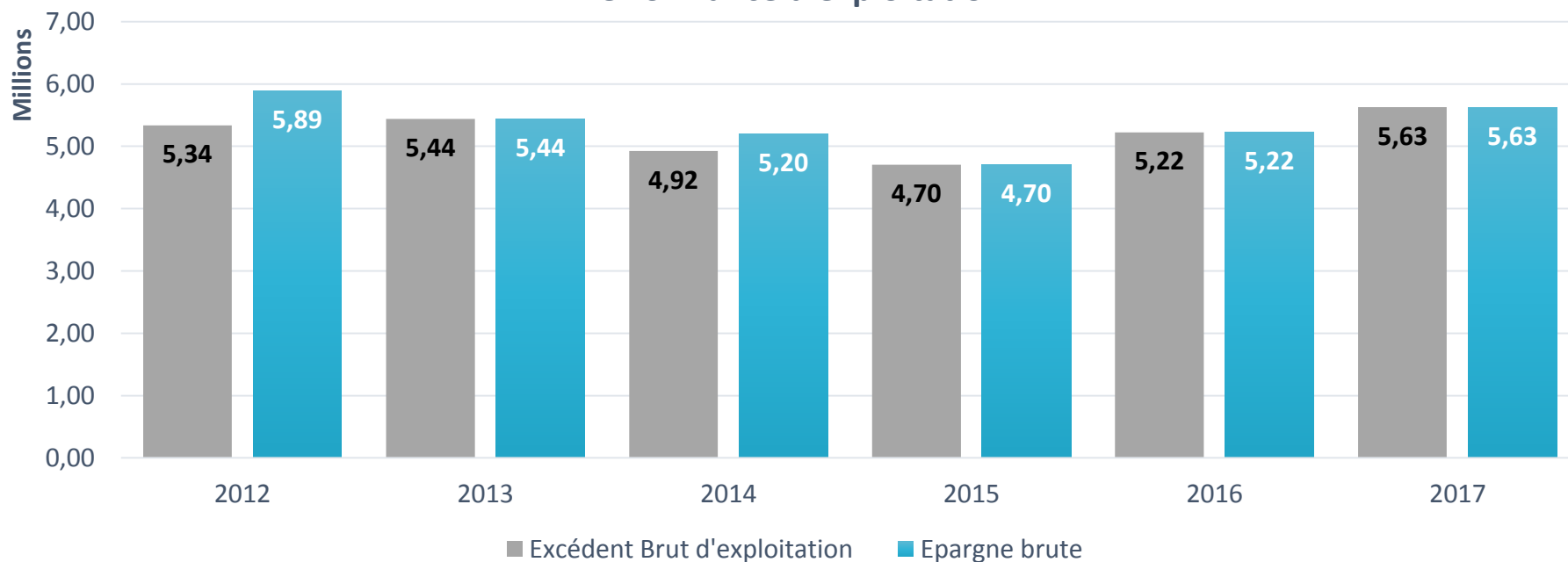
Le contexte de l'exercice
2017

Analyse de la santé
financière de la Commune

Focus sur la gestion de la
dette

Constats et
enseignements

Performance d'exploitation



Un niveau d'EBE (excédent brut d'exploitation) qui atteint 5,63 M€ en 2017, soit le plus haut niveau historique depuis 2012. La commune profite à nouveau d'un effet ciseau positif en 2017.

Pour rappel, la municipalité s'était fixé comme cap un niveau d'EBE de 4,30 M€ minimum par an pour maintenir une capacité d'investissement durable (à même de permettre la réalisation d'un programme d'investissement ambitieux, et de supporter les contraintes financières imposées au secteur public local).

NB : L'Epargne brute est le niveau de mesure pris en compte au plan national pour mesurer la performance de la section de fonctionnement d'une collectivité (Charges réelles – Dépenses Réelles).

DOB 2018 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

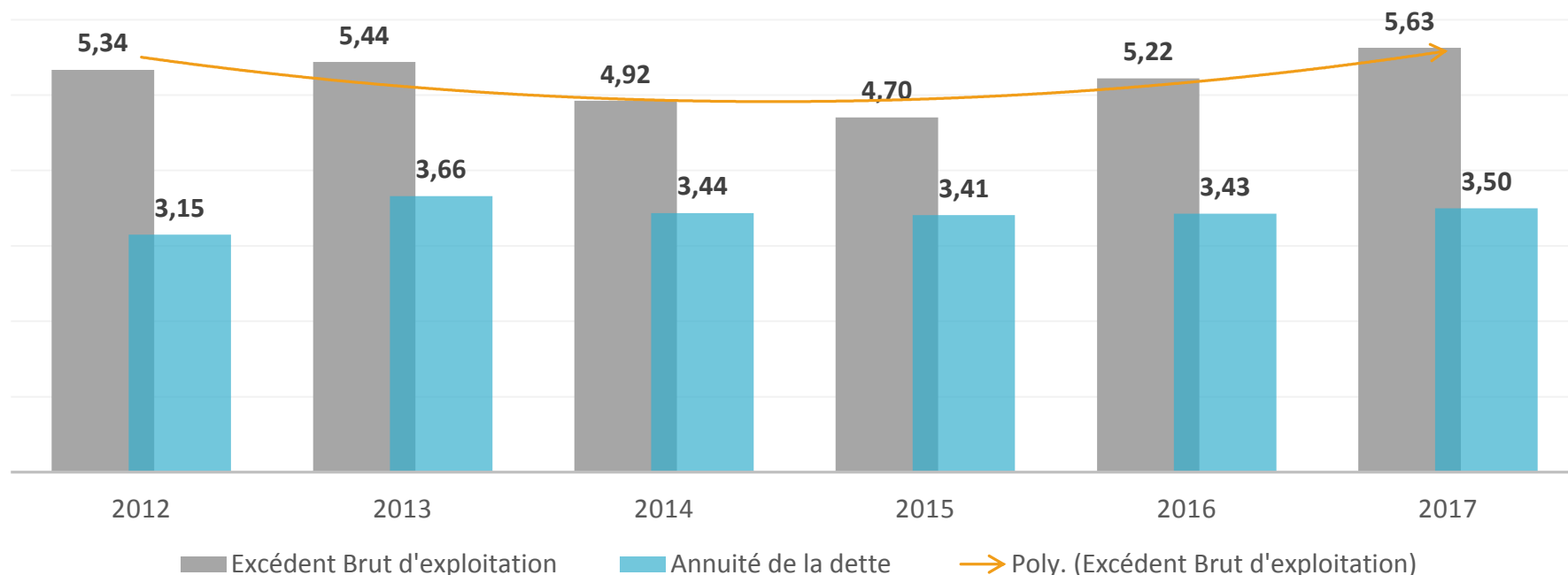
Le contexte de l'exercice
2017

Analyse de la santé
financière de la Commune

Focus sur la gestion de la
dette

Constats et
enseignements

Excédent brut d'exploitation et annuité de la dette (en M€)



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Seuil d'alerte / prudence
Annuité / EBE	59%	67%	66%	72%	66%	62%	> 85%
Ratio d'équilibre	82%	85%	86%	94%	92%	86%	> 100%
Capacité de désendettement (EBE) en années	5,77	6,48	6,36	6,77	5,66	5,02	> 11-13 ans

L'excédent net de gestion s'élève en 2017 à **2 128 288,94 €**

DOB 2018 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

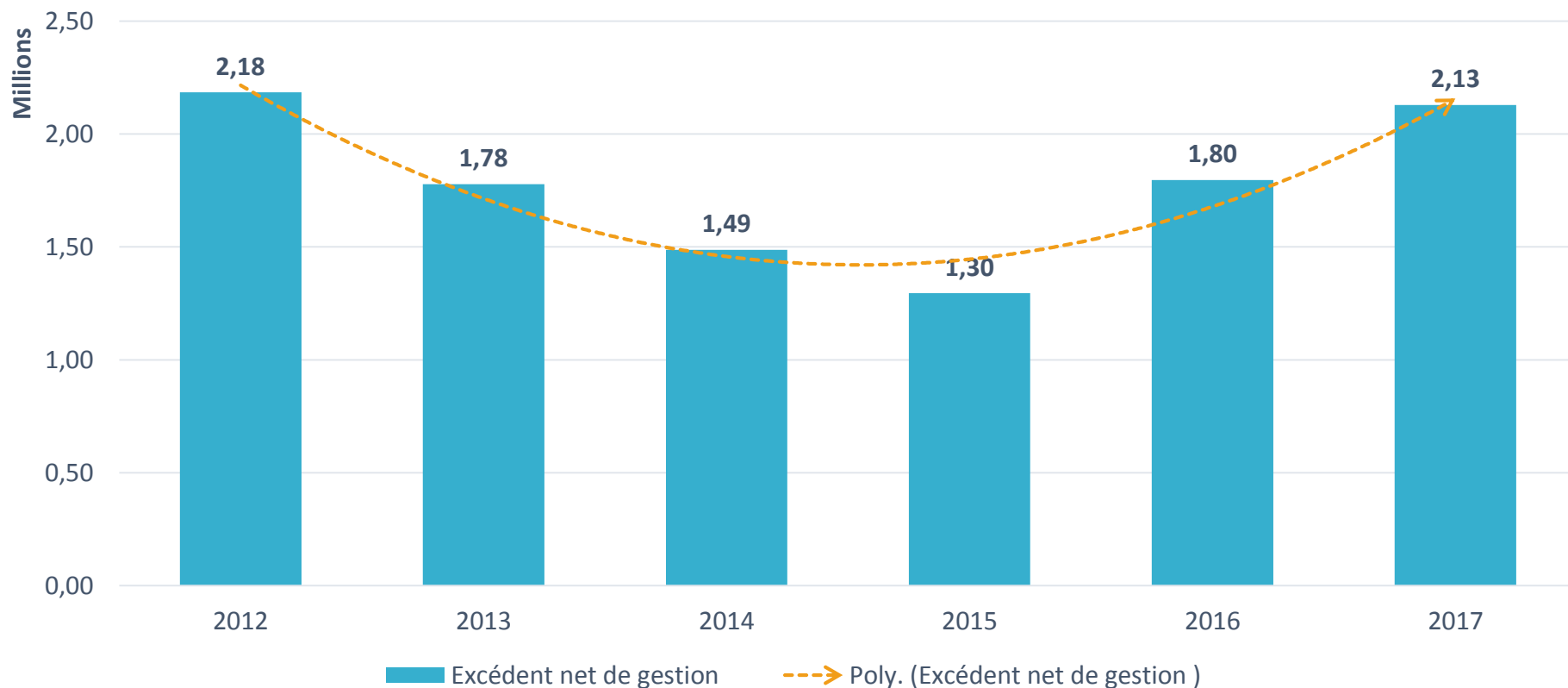
Le contexte de l'exercice
2017

Analyse de la santé
financière de la Commune

Focus sur la gestion de la
dette

Constats et
enseignements

Excédent net de gestion (en M€)



Après une chute continue de l'excédent net de gestion de 2012 à 2015, les bons résultats 2016, puis 2017 permettent une reprise de la capacité d'investissement de la Commune, laquelle s'élève pour le dernier exercice à 2,13 M€. Cette somme est directement mobilisable pour financer les dépenses d'équipement de la Commune.

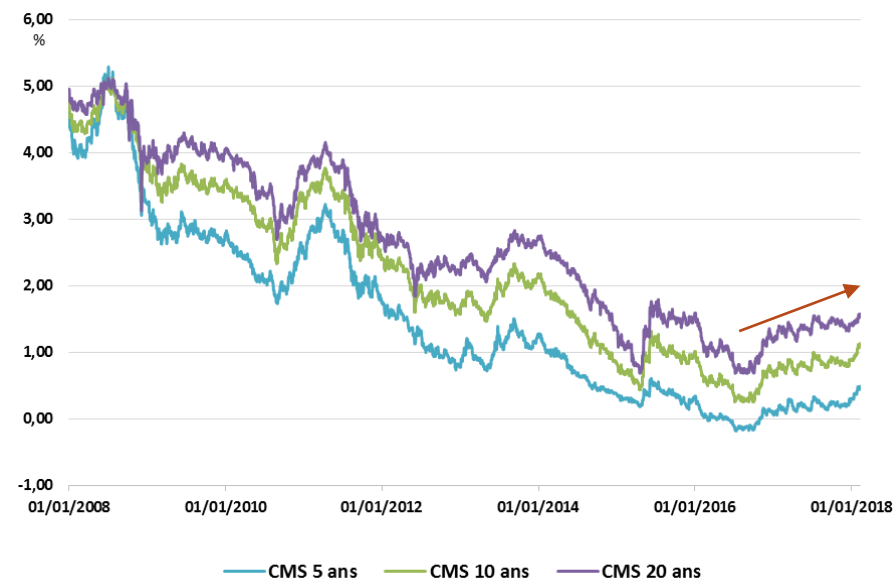
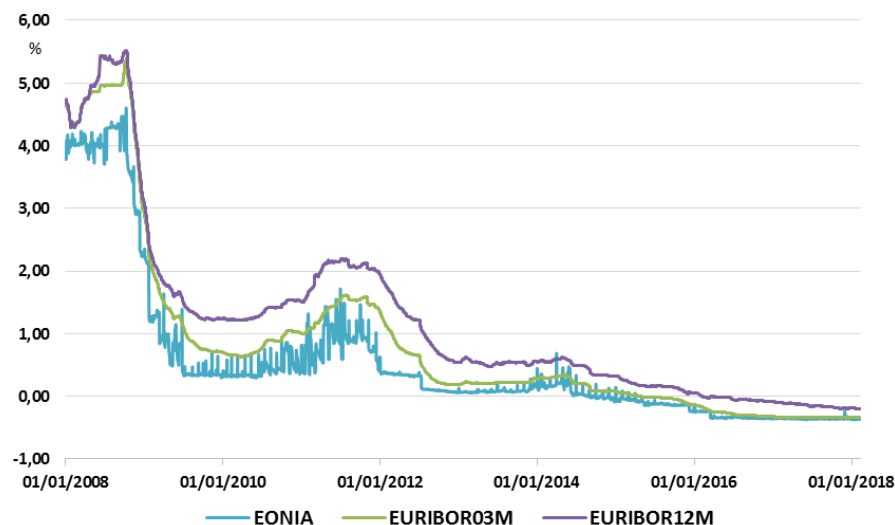
DOB 2018 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le contexte de l'exercice 2017

Analyse de la santé financière de la Commune

Focus sur la gestion de la dette

Constats et enseignements



L'année 2017 a amorcé la normalisation progressive de la situation économique : amélioration sensible de la croissance mondiale, poursuite ou début de restriction monétaire, avec trois hausses de taux directeurs outre-Atlantique, et une diminution des rachats d'actifs de la Banque centrale européenne (BCE), de 60Mds€ mensuels à 30Mds€ mensuels (à partir du 1^{er} janvier 2018 uniquement).

L'inflation, bien que toujours inférieure à 2,00% en zone Euro, est revenue à des niveaux plus usuels, entre 1,20% et 1,50%. Malgré cette remontée de l'inflation, le gouvernement a figé le Livret A à 0,75% jusqu'au 31 janvier 2020 par un arrêté publié le 27 novembre 2017.

Malgré ces améliorations, la BCE n'envisage pas, pour le moment du moins, de remontée de ses taux directeurs.

Taux courts : Ce maintien des taux directeurs conduit à des taux courts très bas, et n'évoluant que marginalement. Le coût de la dette à court terme demeurera très bas en 2018.

Taux longs : Après la remontée rapide de la fin 2016, les taux longs ont légèrement baissé en cours d'année... avant de connaître une hausse importante en ce début 2018. Couplée à une hausse du coût de la ressource (*funding*), cette augmentation augure un coût plus important sur les nouveaux financements, marquant ainsi la fin de la situation exceptionnelle liée à la crise.

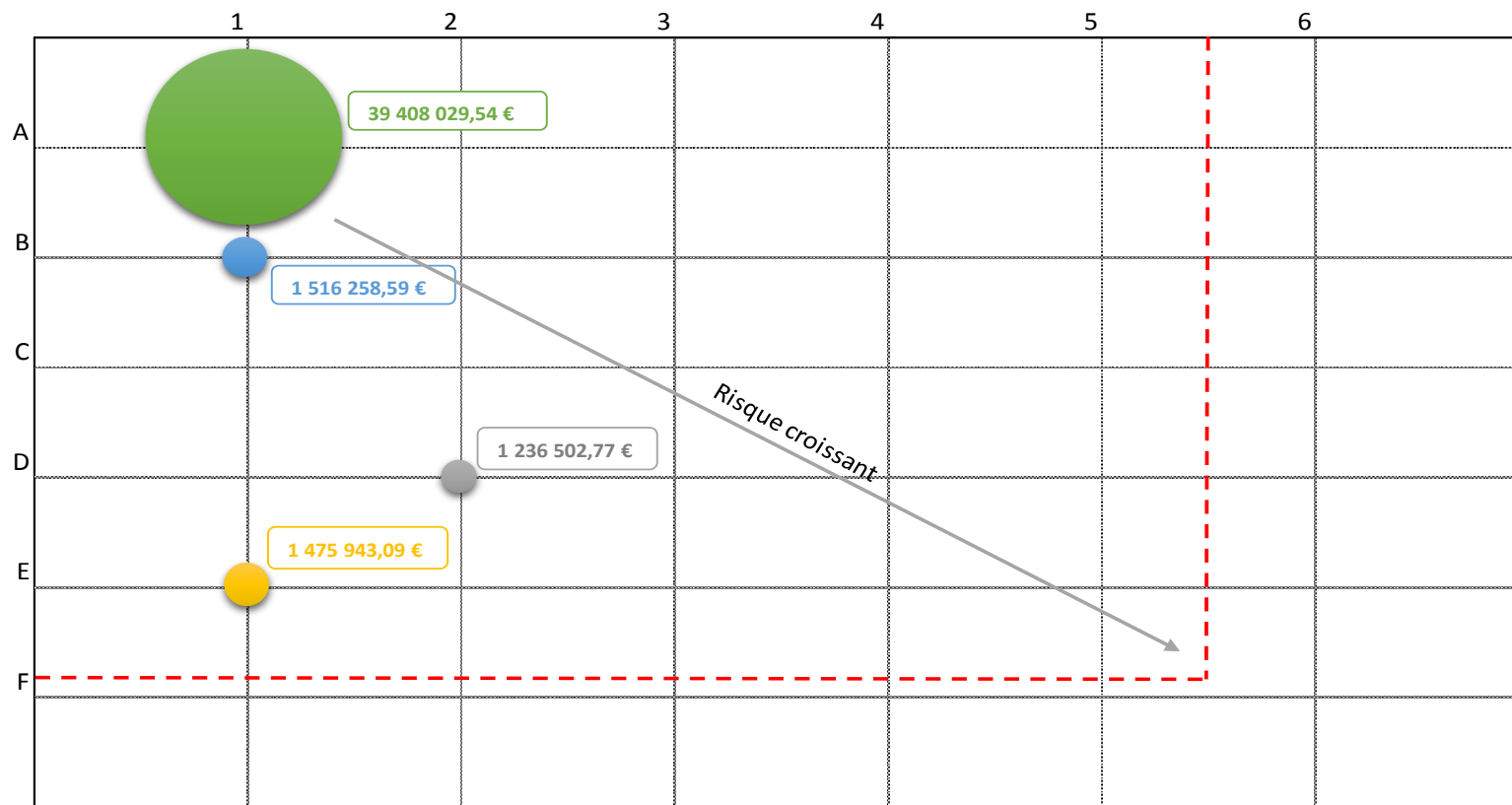
Le contexte de l'exercice
2017

Analyse de la santé
financière de la Commune

Focus sur la gestion de la
dette

Constats et
enseignements

CLASSIFICATION GISSLER AU 31 DECEMBRE 2017



- Grâce aux sécurisations de 2015/2016, l'encours de la ville est principalement à taux fixe (près de 85%). Afin de profiter des taux bas, la ville a privilégié des taux variables sur les nouveaux financements 2017. L'encours est majoritairement classé 1A au sens de la charte Gissler.

Le contexte de l'exercice 2017

Analyse de la santé financière de la Commune

Focus sur la gestion de la dette

Constats et enseignements

Evolution et situation de l'encours

Situation générale retraitée du fonds de soutien

Synthèse dette 2017

Encours au 01/01/2017 retraité	42 001 364,10
---------------------------------------	---------------

Désendetttement

Amortissement retraité	3 392 712,75
-------------------------------	--------------

Remboursement anticipé	-
-------------------------------	---

Endettement

Nouveaux financements 2017	800 000,00
-----------------------------------	------------

Situation au 31/12/2017

Encours au 31/12/2017 retraité	39 408 651,35
---------------------------------------	---------------

Frais financiers 2017

Intérêts	1 652 667,74
-----------------	--------------

Taux moyen	3,66%
-------------------	-------

Banque			
Montant	3 000 000	3 000 000	800 000
Frais de dossier	1 500	1 000	800
Opération financée	Construction bâtiment multi-fonctionnel	Construction bâtiment multi-fonctionnel	Plan "Ville durable"

Date de versement	15/01/2018	12/02/2018	24/11/2017
Conditions financières	Fixe 0,20%	Euribor 3 mois moy. + 0,57%	Euribor 3 mois + 0,65%
Durée	2 ans	2 ans	20 ans
Profil d'amortissement	Crédit-Relais - In Fine	Crédit-Relais - In Fine	Progressif 5%

En 2017, la ville a lancé une consultation long terme pour financer le plan « Ville durable », à hauteur de 800 K€. Signe de son attractivité, la ville a reçu 3 propositions (Crédit agricole, La Banque Postale et Caisse d'épargne). La ville a privilégié La Banque Postale, et mobilisé les fonds le 24 novembre 2017. Dans un soucis de variabilisation de l'encours, la ville a souhaité s'orienter vers une indexation Euribor.

Par ailleurs, la ville a préfinancé la construction d'un bâtiment multi-fonctionnel à l'aide de deux Crédits relais souscrits auprès du Crédit agricole et de La Banque Postale, à hauteur de 3 M€ chacun. Les ventes de Chalets en cours permettront le remboursement des contrats. Au 1^{er} janvier 2018, ces emprunts ne sont pas mobilisés.

En conséquence, du fait d'un amortissement bien supérieur aux nouveaux flux, la ville de Tignes se désendette nettement, à hauteur de près de 3 M€ (2,6 M€ hors portage du fonds de soutien).,

Au 31/12/2017, la dette globale de Tignes s'élève donc à 43,64 M€ (39,41 M€ si l'on retraits la créance sur l'Etat liée au fonds de soutien).

DOB 2018 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

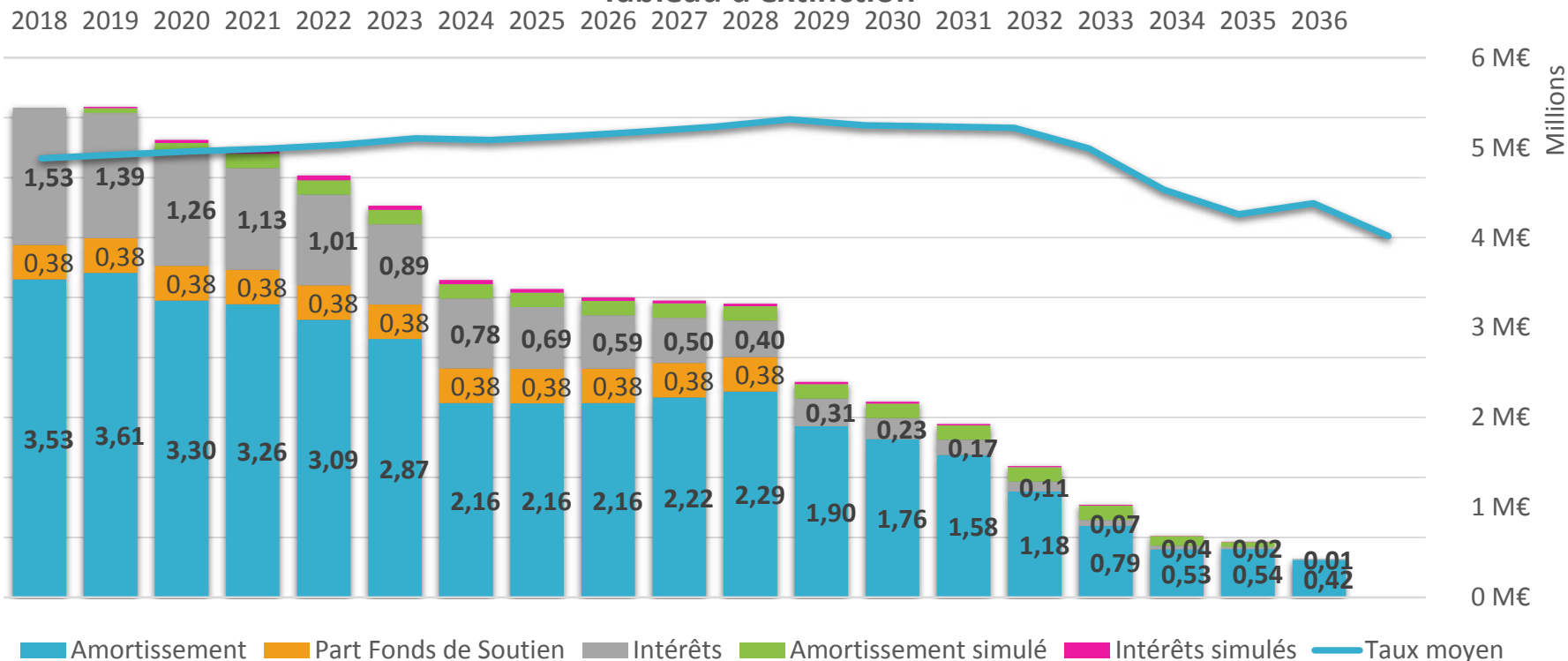
Le contexte de l'exercice
2017

Analyse de la santé
financière de la Commune

Focus sur la gestion de la
dette

Constats et
enseignements

Tableau d'extinction



Avec une simulation d'endettement de l'ordre de 800 K€ par an sur toute la durée du mandat, les annuités apparaissent stables jusqu'en 2019 avant un progressif dégagement. L'objectif est de conserver un flux net de dette positif sur toute la période (Remboursements en capital supérieur aux nouveaux flux). Selon la projection actuelle, le niveau consolidé de dette (tous les budgets) devrait passer de 43,6 M€ à 38,2 M€ à l'horizon 2020.

Budget	CRD au 01/01/18	CRD prévisionnel au 01/01/20	%
Principal	26 513 816,43	23 689 517,80	61,96%
Parking	15 713 927,98	13 317 358,82	34,83%
Eau & Assainissement	93 319,45	67 563,48	0,18%
Le Lagon	1 315 650,13	1 161 839,96	3,04%
Total	43 636 713,99	38 236 280,06	100,00%

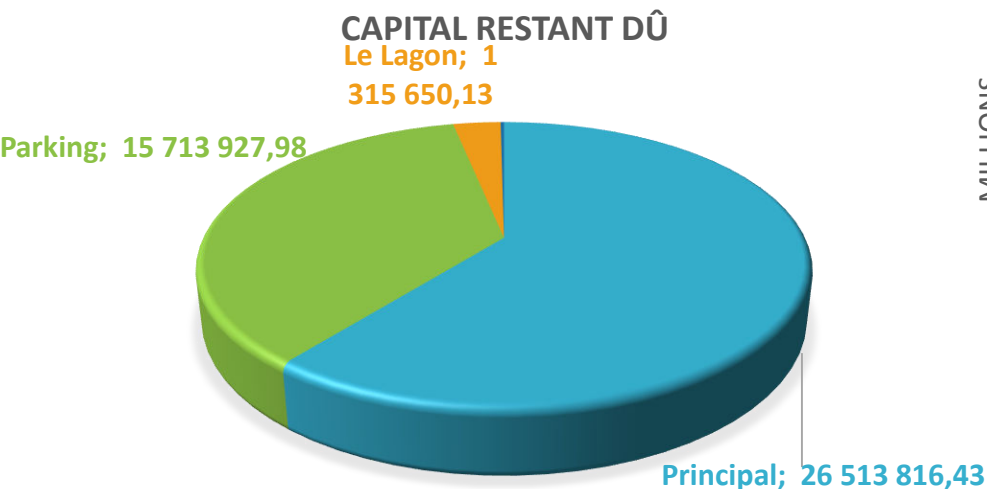
DOB 2018 – RETROSPECTIVE FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le contexte de l'exercice
2017

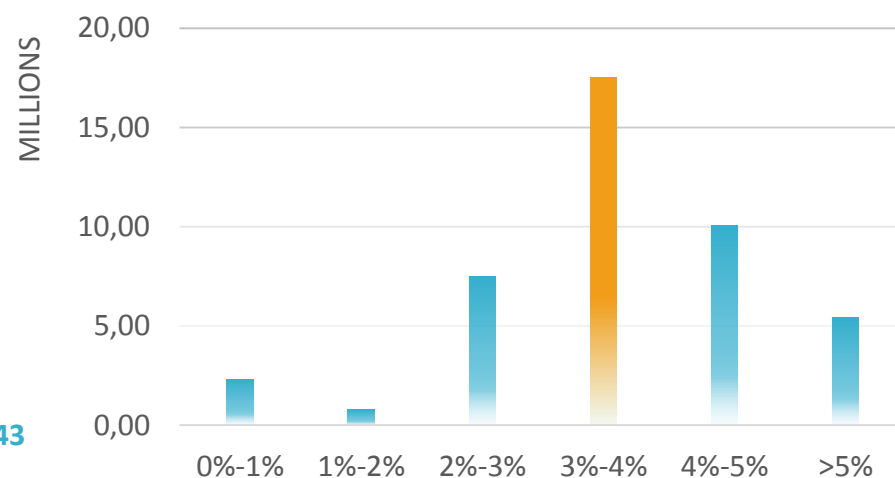
Analyse de la santé
financière de la Commune

Focus sur la gestion de la
dette

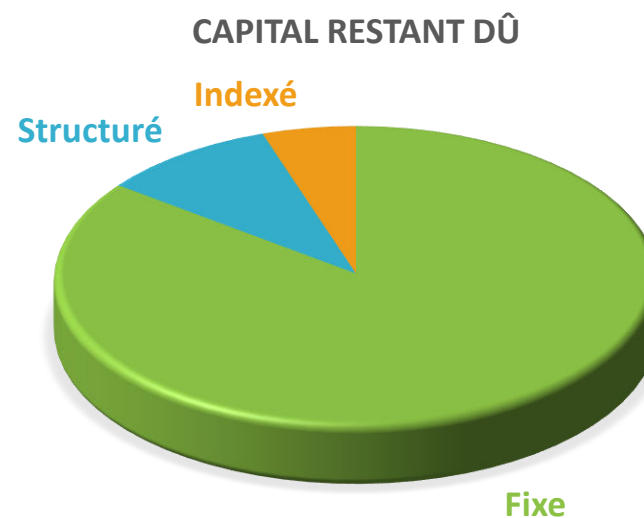
Constats et
enseignements



STRUCTURE PAR TAUX ACTUARIEL RESIDUEL



Le statut de Commune touristique dont bénéficie Tignes, son sur-classement administratif ainsi que l'importance de ses recettes de fonctionnement rendent difficile une lecture traditionnelle des ratios d'analyse de la dette sur la population INSEE. Il convient en revanche de noter que la Commune entretient un délai structurel de remboursement de son encours entre 5 et 7 ans depuis 2012, ce qui demeure très satisfaisant (5,02 en 2017).



Le contexte de l'exercice 2017

Analyse de la santé financière de la Commune

Focus sur la gestion de la dette

Constats et enseignements

Avec un niveau d'excédent brut d'exploitation supérieur à 5,5 M€, la Commune confirme la performance affichée en 2016 (5,2 M€) et les choix de gestion opérés depuis 2015. Il en résulte un résultat global de clôture 2017 sur le budget principal de 3,6 M€.

On peut globalement analyser l'évolution du résultat par une lecture transversale des éléments suivants :

Éléments « structurels » :

- ✓ Maîtrise des charges de personnel dans le cadre du nouveau projet d'administration,
- ✓ Baisse tendancielle global des charges à caractère général (intégration d'une culture de gestion),
- ✓ Dynamisation des CA du Lagon et des parkings et répercussions directes sur le niveau des subventions allouées à ces budgets,
- ✓ Hausse sensible du niveau de Taxe de séjour (niveau de fréquentation, effet taxe au réel, augmentation des tarifs).

Éléments « conjoncturels » :

- ✓ Fin de la Comptabilisation du report de produit « Taxe loi Montagne » (décalage depuis 2013),
- ✓ Amélioration des résultats financiers de la STGM ayant une conséquence directe sur le niveau de la redevance Loi Montagne,
- ✓ Transfert des crédits liés aux rémunérations des régisseurs Parkings et Lagon 2017 sur les budgets idoines 2018,
- ✓ Effet d'aubaine (500K€) sur la comptabilisation de la TVA des primes de gestion TD,
- ✓ Constance des conditions de marché sur toute l'année (taux bas).



Cadrage et choix de gestion

Objectifs stratégiques

- ✓ Préservation de la santé financière de la Commune,
- ✓ Absence d'augmentation de la pression fiscale,
- ✓ Impulsion d'une « culture » de gestion auprès de l'ensemble des délégataires de la Commune dans une recherche d'amélioration continue,
- ✓ Préfiguration des nouveaux services publics urbains (mobilité notamment) au regard de l'intérêt public local,
- ✓ Mise en corrélation des ressources (humaines, matérielles, financières) internes de la Mairie avec le niveau de service attendu,
- ✓ Pilotage des projets structurants de manière résolue, responsable et prospectif (gestion de l'effort dans le temps et constance des axes de gestion),

Cadrage et choix de
gestion

Objectifs stratégiques

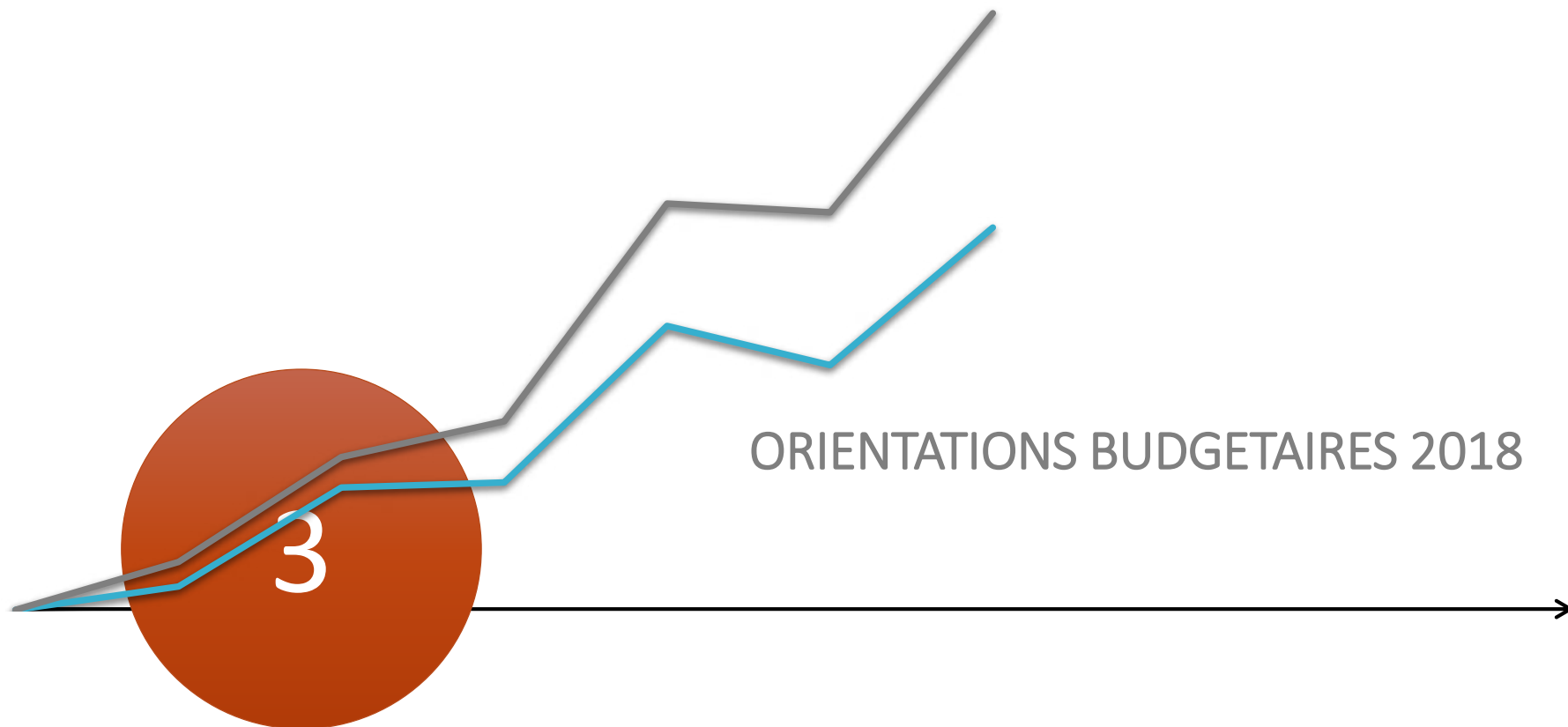
Tignes, une ville de Montagne

Pérenniser le modèle tignard :

- ✓ Défense du modèle « Tignes » dans la recherche de l'innovation, de la création et de l'exigence de gestion de l'ensemble des équipements et des services.
- ✓ Penser le futur de Tignes aux plans de la rénovation du Bâti, des énergies, dans une logique durable,
- ✓ Développer les politiques cœur de quartier, le cadre de vie et l'identité visuelle de Tignes,
- ✓ Favoriser un Tignes « inclusif », ouvert sur le monde (Affirmation des valeurs de la Ville),
- ✓ Soutien à une politique touristique et sportive ambitieuse,
- ✓ Assurer une communication régulière et dynamique : « bien faire et le faire savoir »,

Placer les Usagers et les Clients au cœur de notre action :

- ✓ Moderniser notre administration en la simplifiant, en clarifiant les parcours usagers,
- ✓ Offrir des services aux familles adaptés et performants toute l'année,
- ✓ Développer une politique culturelle exigeante,
- ✓ Dynamiser le tissu associatif et le lien social,



DOB 2018 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Recettes de
fonctionnement

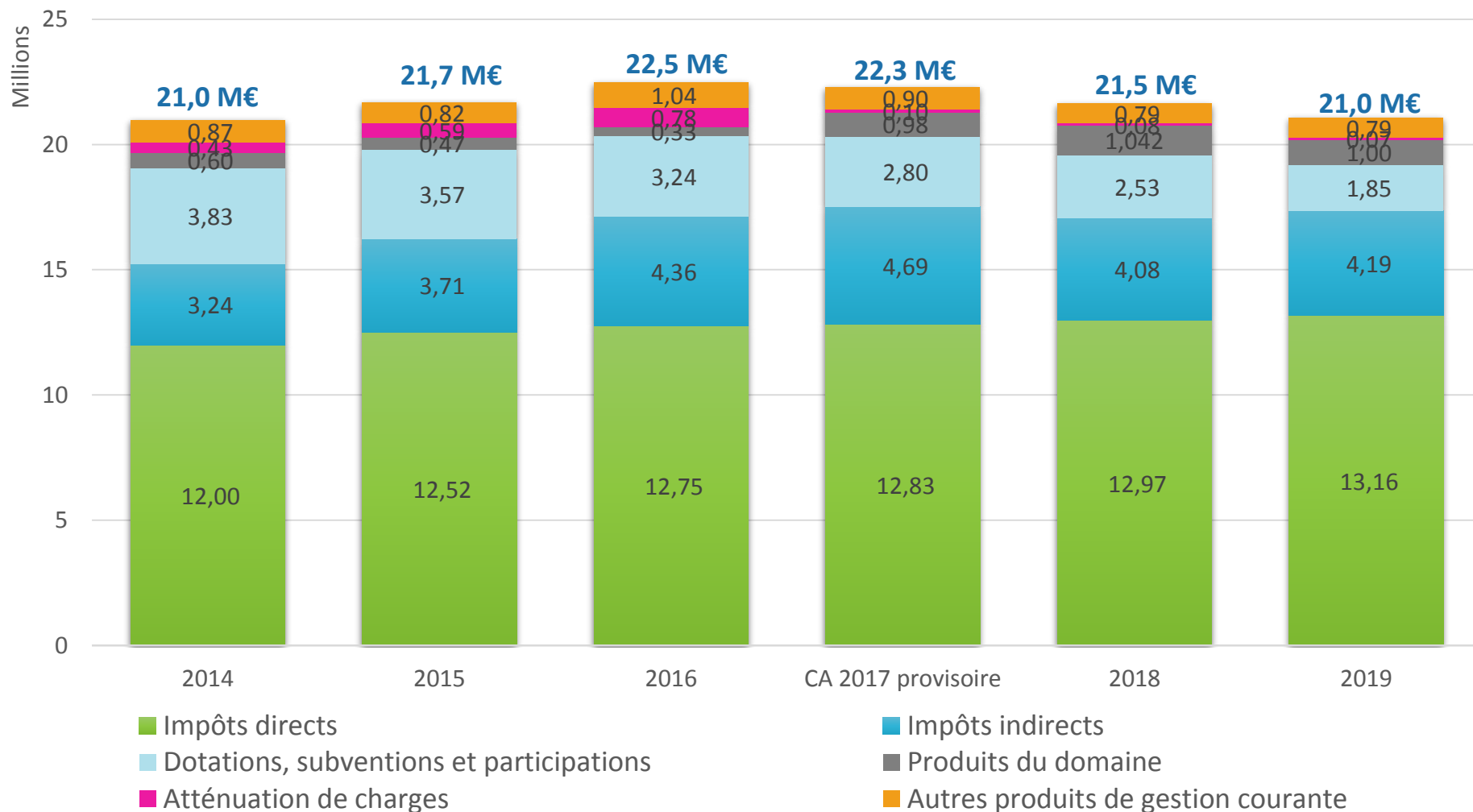
Dépenses de
fonctionnement

Capacité
d'investissement

Section
d'investissement

PPI - Visuels

Recettes réelles de fonctionnement



DOB 2018 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Recettes de
fonctionnement

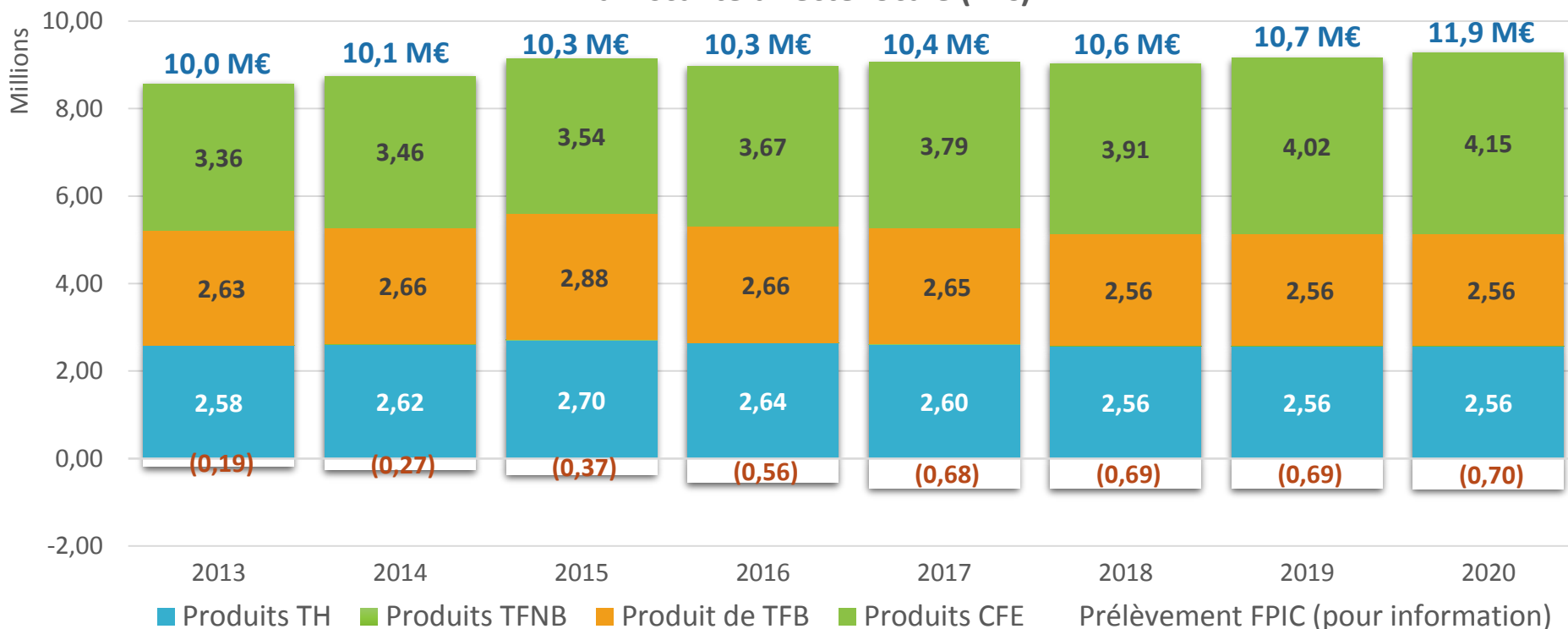
Dépenses de
fonctionnement

Capacité
d'investissement

Section
d'investissement

PPI - Visuels

La Fiscalité directe locale (M€)



La Commune de Tignes bénéficie d'une croissance continue de ses bases d'imposition sur la période, notamment au niveau de la Taxe foncière (moyenne prévisionnelle de 2,16%) et de la Cotisation foncière des entreprises (moyenne prévisionnelle de 3,53%). Ce dynamisme est néanmoins largement pondéré par le prélèvement FPIC, avec un cumul prévisionnel de prélèvement de l'ordre de 4,1 M€ de 2013 à 2020.

2018	TH	TFB	TFNB	CFE
Variation nominale	0,00%	1,24%	1,24%	1,24%
Variation physique	-1,60%	1,71%	-1,28%	2,59%

Recettes de
fonctionnement

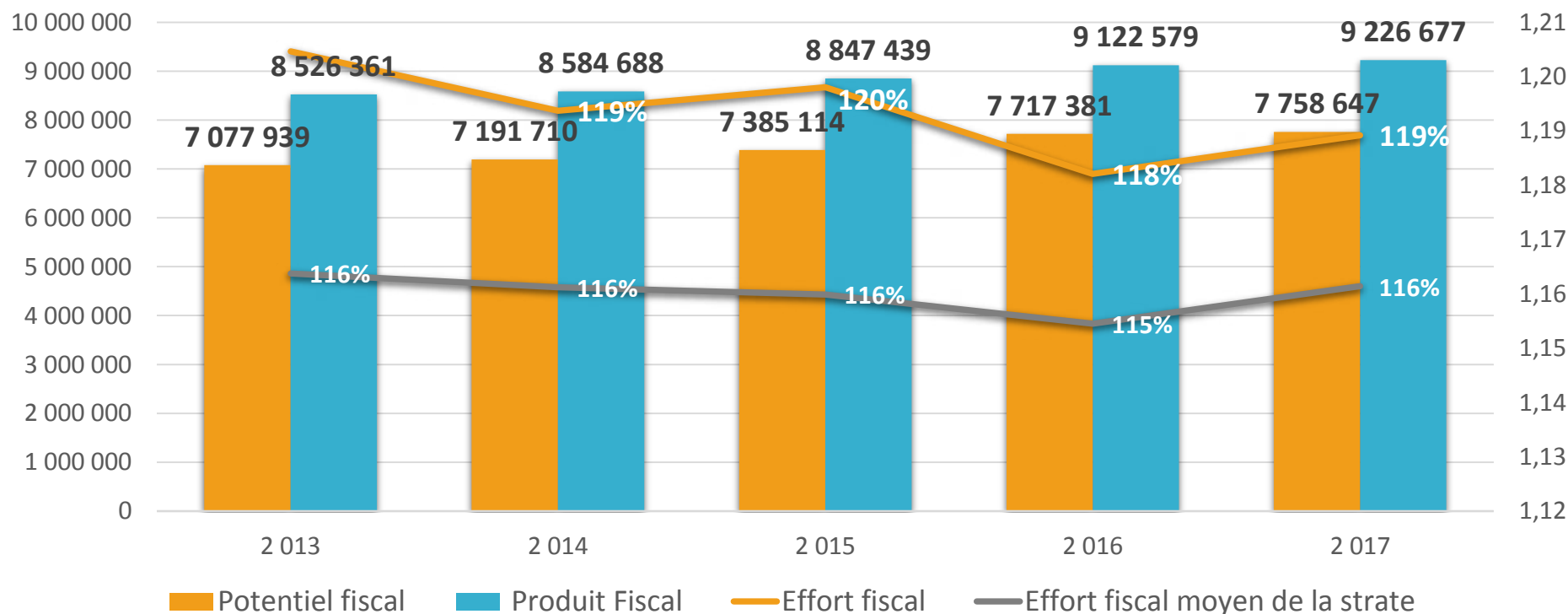
Dépenses de
fonctionnement

Capacité
d'investissement

Section
d'investissement

PPI - Visuels

Analyse de l'effort fiscal de Tignes



L'analyse de l'effort fiscal de la Commune révèle une pression fiscale supérieure à la moyenne de la strate démographique (pop INSEE). Cette analyse ne tient pas compte du surclassement administratif de Tignes (20-40 000 habitants) ni de la force économique de son territoire. Les choix municipaux en matière de politique fiscale postule en faveur d'une absence d'augmentation des taux, et d'un financement des politiques publiques par la recherche de marges de manœuvre ciblées sur des bilans d'opération, ainsi que sur une répartition équitable des contributions entre acteurs économiques.

DOB 2018 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Recettes de
fonctionnement

Dépenses de
fonctionnement

Capacité
d'investissement

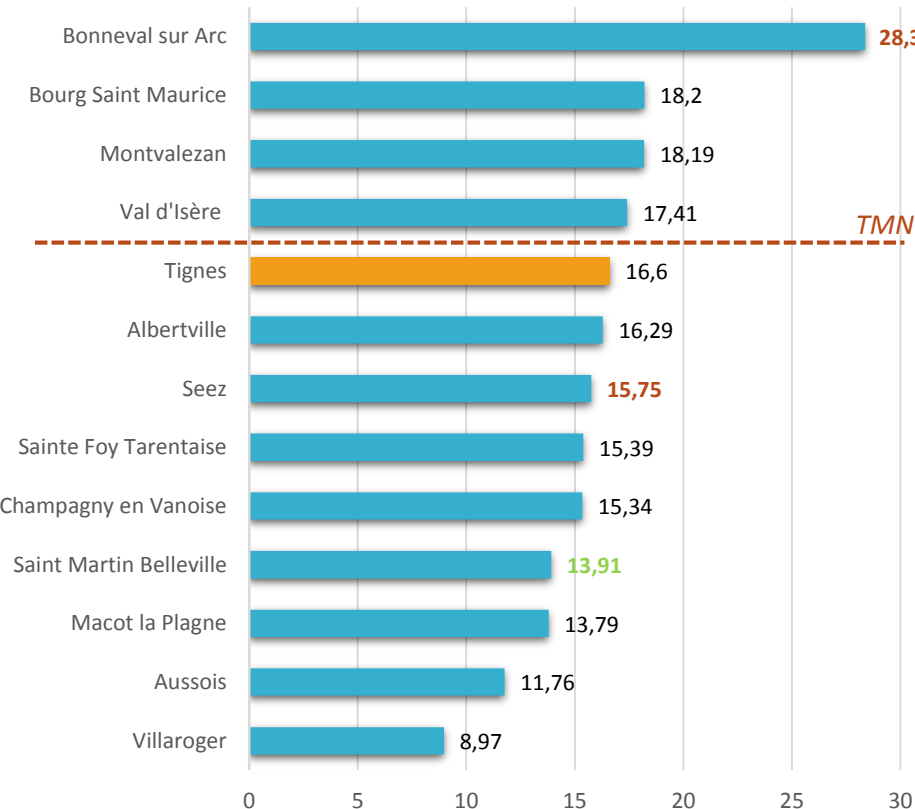
Section
d'investissement

PPI - Visuels

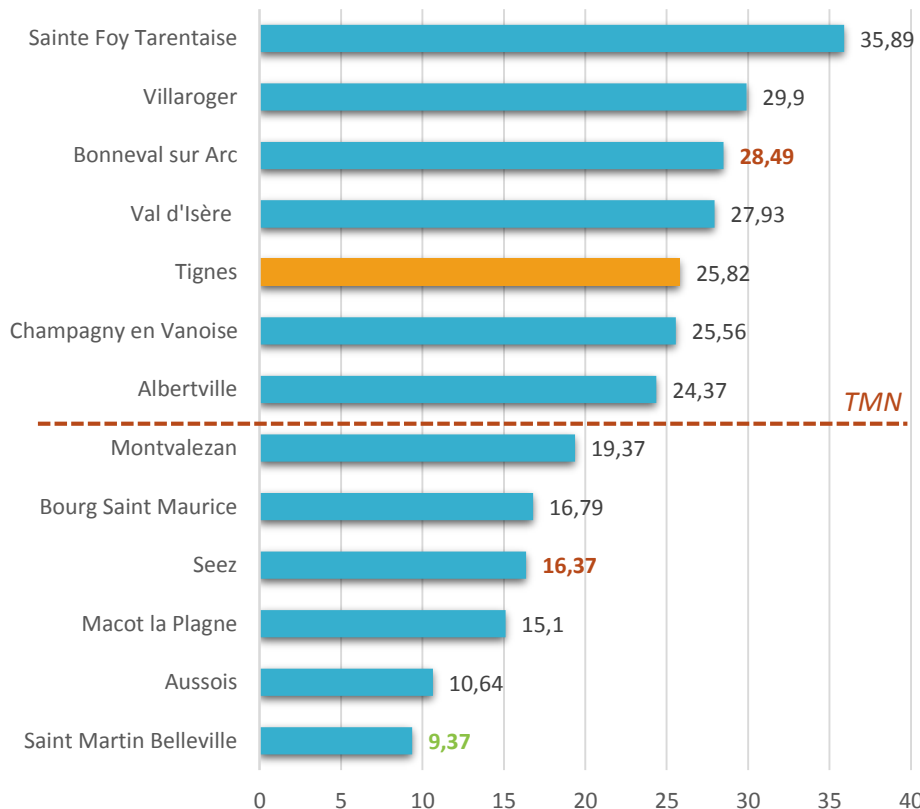
Situation de Tignes au regard de ses taux de TH et TFB

Taxe d'habitation

Taxe sur le foncier bâti



Taux moyen national 2015 : 16,92



Taux moyen national 2015 : 19,38

Source : Fiscalité & Territoires / data.gouv

DOB 2017 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Recettes de
fonctionnement

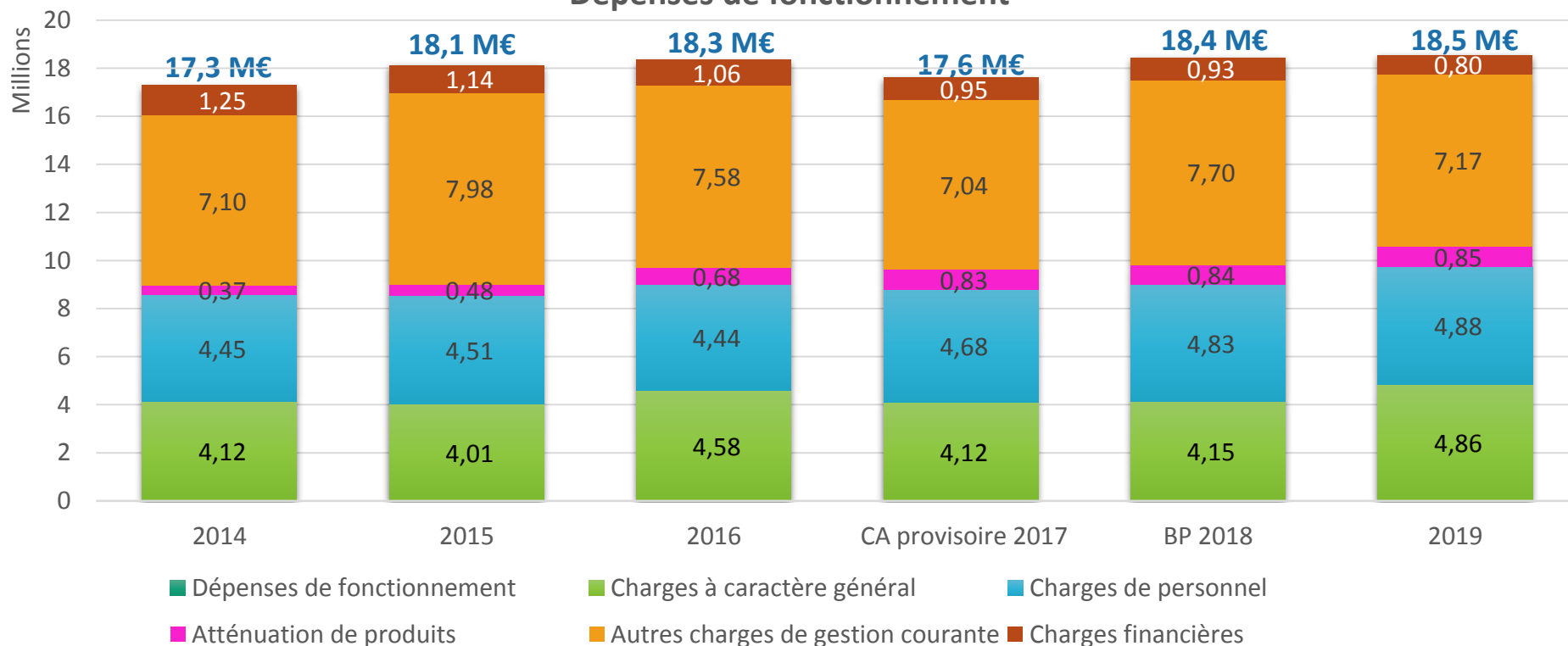
Dépenses de
fonctionnement

Capacité
d'investissement

Section
d'investissement

PPI - Visuels

Dépenses de fonctionnement



Avec un montant total prévisionnel de charges réelles de fonctionnement de 18 444 952,00 € (à périmètre constant), le budget primitif 2018 affiche une diminution de 1,69% par rapport au budget 2017. Les charges de personnel subissent une évolution, notamment en raison des événements météorologiques du début d'année, qui ont nécessité un ajustement conséquent de la masse salariale (service technique, Police municipale). L'augmentation des autres charges de gestion courante traduit l'investissement important de la Commune à destination des périmètres Sports, Loisirs et culture...

Recettes de
fonctionnement

Dépenses de
fonctionnement

Capacité
d'investissement

Section
d'investissement

PPI - Visuels

Répartition de la masse salariale par pôle fonctionnel (évol/2017)

Pôle Service à la population : + 158 K€

- Enfance, jeunesse, éducation
- Police municipale
- Relations aux usagers

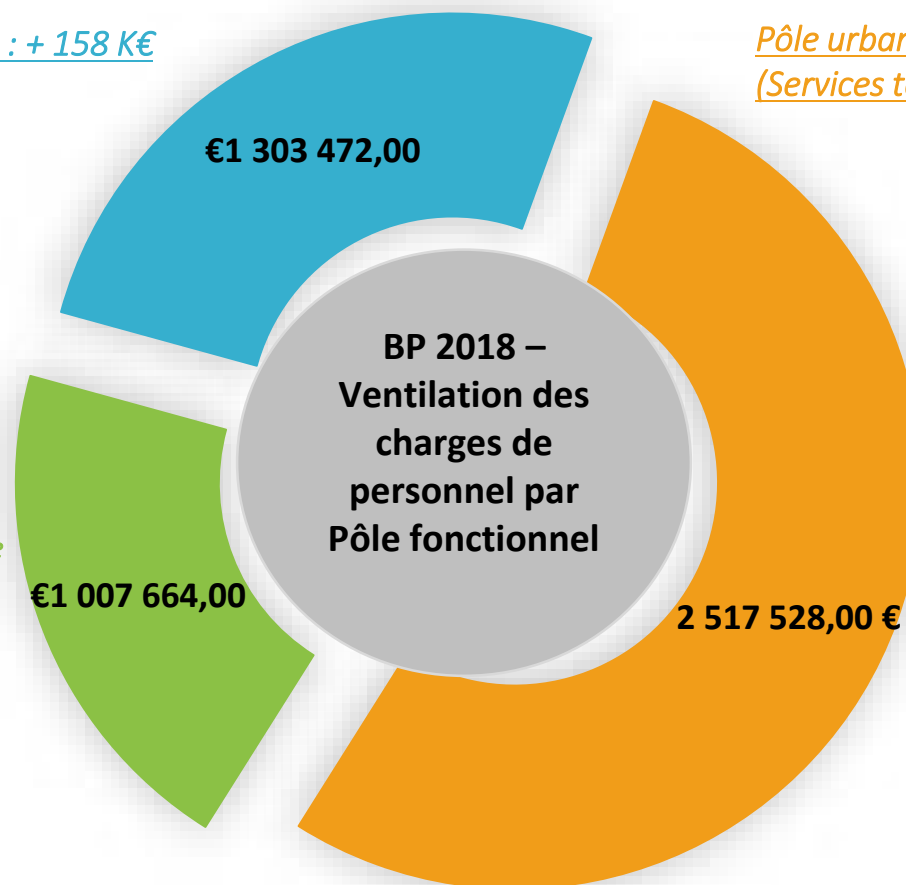
Pôle Ressources : + 30 K€

- Archives
- Ressources humaines
- Finances
- Affaires juridiques et commande publique
- Communication
- Systèmes d'information et de communication
- DG et secrétariat général

Pôle urbanisme et aménagement durable (Services techniques) : - 55 K€

Urbanisme
Patrimoine
Garage
Espaces verts
Magasin
Déneigement
Voirie propreté
Collecte OM

CTM



L'action de l'administration se ventile en 3 pôles fonctionnels distincts. Le montant total des charges de personnel pour l'année 2018 est évalué à 4 828 664 €. Cette prévision intègre l'impact des aléas climatiques du début de saison sur le montant de la masse salariale.

DOB 2018 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Recettes de
fonctionnement

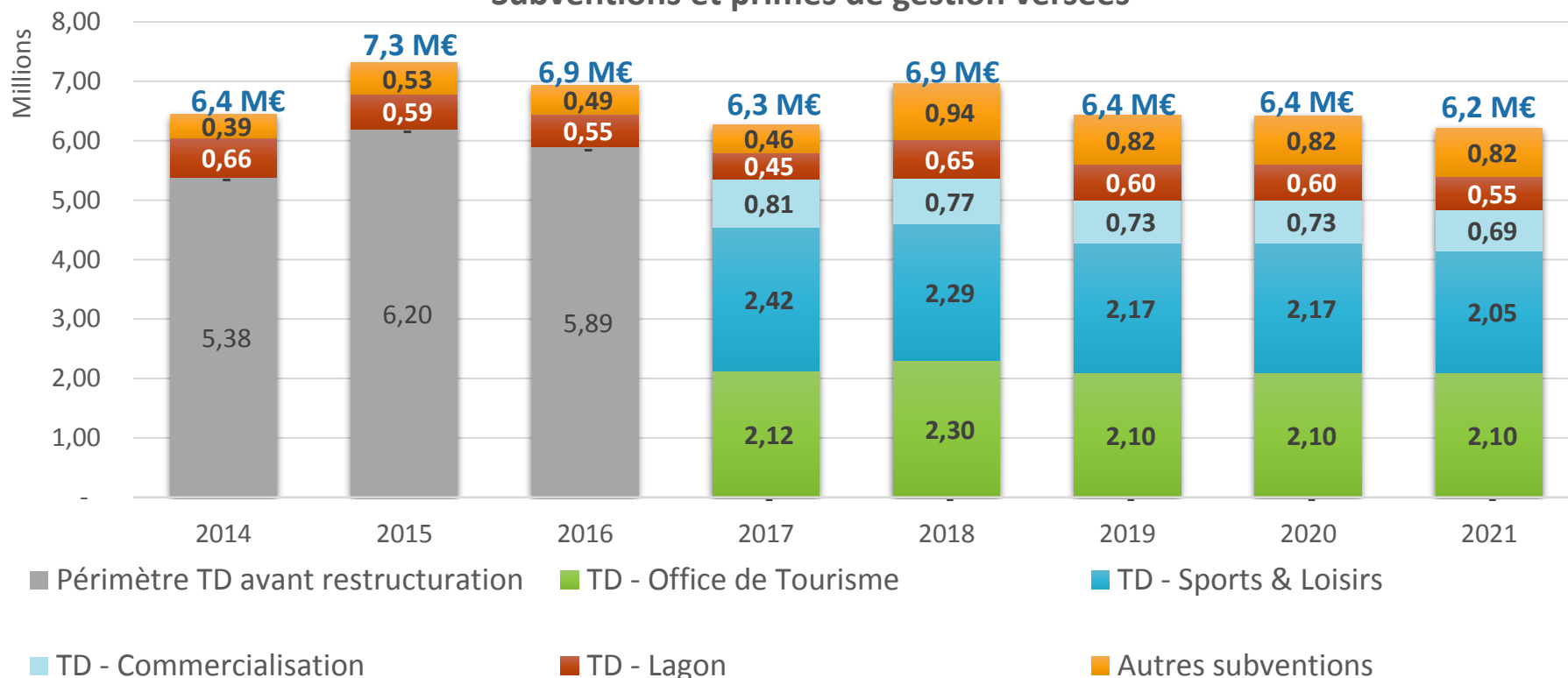
Dépenses de
fonctionnement

Capacité
d'investissement

Section
d'investissement

PPI - Visuels

Subventions et primes de gestion versées



- ✓ La restructuration juridique des périmètres des activités confiées au délégataire Tignes développement a permis d'intégrer une démarche de performance sur toute la durée des contrats (notamment pour les périmètres placés dans le champs des activités industrielles et commerciales).
- ✓ Le montant des subventions allouées au secteur associatif sera augmenté en 2018.

DOB 2018 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Recettes de
fonctionnement

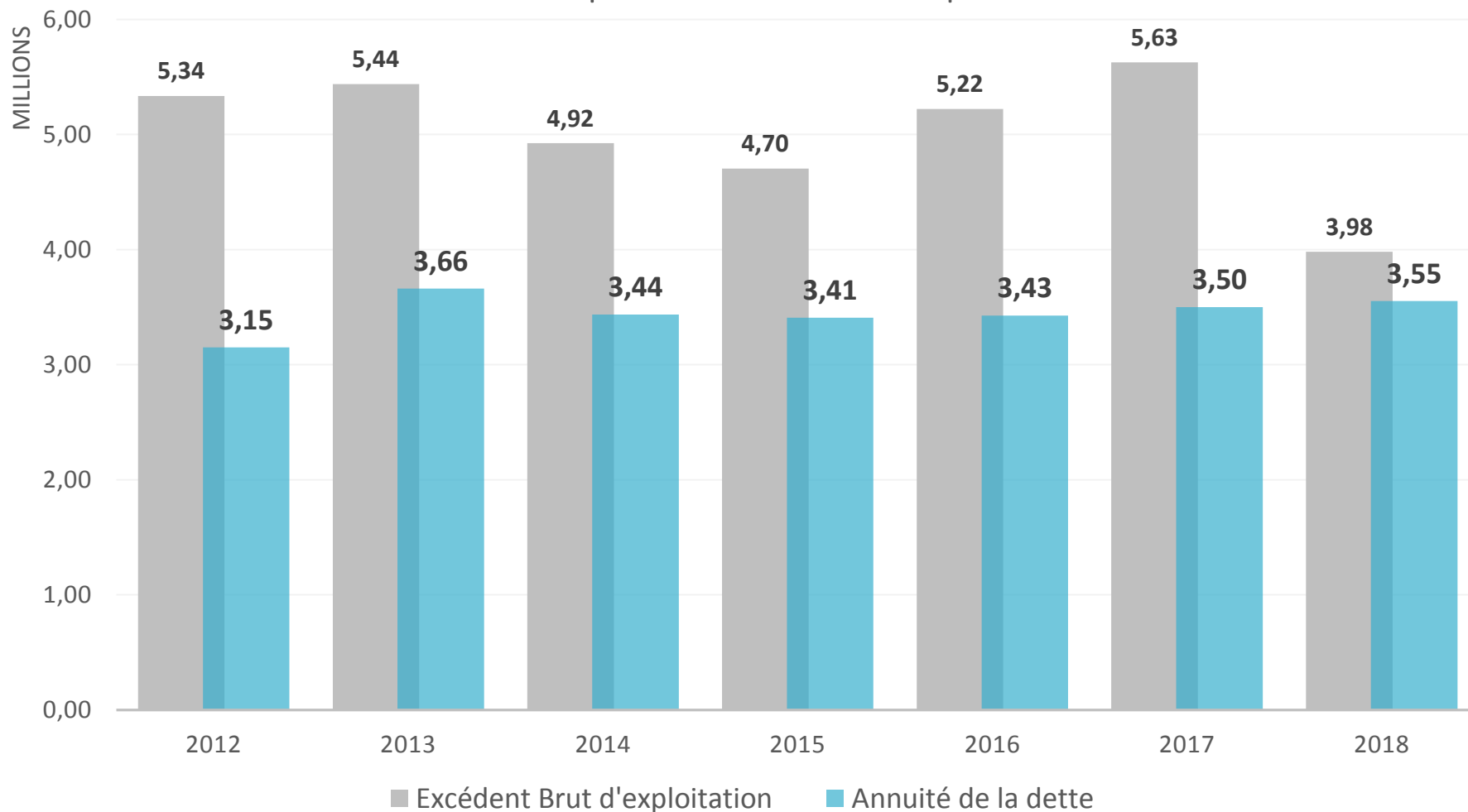
Dépenses de
fonctionnement

Capacité
d'investissement

Section
d'investissement

PPI - Visuels

Evolution de la capacité d'investissement prévisionnelle



DOB 2017 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Capacité d'investissement

Section d'investissement

PPI - Visuels

Programmation pluriannuelle des investissements - 2017 / 2020

	BP 2017	2017 - réalisé	%	2018	2019	2020	TOTAL PERIODE
P1 - VILLE DURABLE - AMENAGEMENTS DE L'ESPACE PUBLIC - COEUR DE QUARTIER	1 959 890,33	1 525 557,87	78%	1 520 986,00	1 550 000,00	1 555 000,00	6 151 543,87
OP1 - Aménagements paysagers et urbains	242 712,40	256 833,70	106%	269 600,00	260 000,00	260 000,00	1 032 312,40
OP2 - Embellissement de la station - ID visuelle	298 361,01	163 821,31	55%	360 388,00	200 000,00	200 000,00	1 058 749,01
OP3 - Stationnement	135 000,00	30 917,88	23%	20 000,00	50 000,00	50 000,00	255 000,00
OP4 - Voirie	1 075 000,00	1 024 473,70	95%	551 071,00	890 000,00	895 000,00	3 411 071,00
OP5 - Réseaux eau pluviale	75 000,00	14 125,20	19%	135 000,00	-	-	210 000,00
OP6 - Eclairage public	133 816,92	35 386,08	26%	184 927,00	150 000,00	150 000,00	618 743,92
P2 - VILLE DURABLE - RENOUVELLEMENT URBAIN	766 112,66	529 339,72	69%	2 712 100,00	1 669 336,50	2 734 336,50	7 645 112,72
OP7 - Entretien du patrimoine bâti (durabilité)	263 357,51	278 598,31	106%	599 473,00	450 000,00	450 000,00	1 762 830,51
OP8 - Accessibilité	30 000,00	6 853,51	23%	90 000,00	30 000,00	30 000,00	180 000,00
OP9 - Aménagement du territoire (dont docs urbanisme)	106 755,15	74 720,72	70%	146 219,00	100 000,00	-	352 974,15
OP10 - Requalification du Val Claret	151 500,00	111 018,90	73%	895 222,00	929 336,50	2 094 336,50	4 070 395,00
Réseaux Grande Motte	23 760,00	-	-	23 760,00	-	-	-
OP11 - Soutien à la réhabilitation du bâti	94 500,00	48 500,00	51%	89 200,00	60 000,00	60 000,00	303 700,00
OP12 - Développement numérique du territoire	20 000,00	9 648,28	48%	91 986,00	-	-	111 986,00
OP13 - Interventions sur le domaine public liées à des projets d'aménagement privés	100 000,00	-	0%	200 000,00	100 000,00	100 000,00	500 000,00
P3 - SERVICE A LA POPULATION - ADMINISTRATION DE PROXIMITE	122 653,84	331 006,01	270%	63 576,00	70 000,00	70 000,00	534 582,01
OP14 - Modernisation de l'administration	39 010,00	36 714,30	94%	26 376,00	40 000,00	40 000,00	145 386,00
OP15 - PEDT (Enseignement, peri, transport et restau)	8 160,00	1 744,57	21%	12 200,00	5 000,00	5 000,00	30 360,00
OP16 - Sécurité publique	75 483,84	292 547,14	388%	25 000,00	25 000,00	25 000,00	150 483,84
P4 - PROJETS SPORTIFS, CULTURELS ET TOURISTIQUES	761 165,33	230 862,64	30%	3 506 582,00	1 240 000,00	1 240 000,00	6 217 444,64
OP17 - Sport culture, loisirs	586 739,80	115 739,90	20%	2 686 810,00	1 200 000,00	1 200 000,00	5 673 549,80
OP18 - Office de tourisme	134 425,53	95 480,58	71%	91 545,00	-	-	225 970,53
OP19 - Commercialisation	-	-	-	-	-	-	-
OP20 - Aménagements touristiques divers	40 000,00	19 642,16	49%	-	40 000,00	40 000,00	120 000,00
OP26 - Parcs de Stationnement	-	-	-	728 227,00	-	-	728 227,00
P5 - EQUIPEMENTS INNOVANTS ET STRUCTURANTS	11 728 136,66	9 327 940,62	80%	1 007 887,15	-	-	10 335 827,77
OP21 - Bâtiment multifonctionnel	6 644 000,00	7 007 574,48	105%	-	-	-	6 644 000,00
OP22 - Parking du Rosset	5 084 136,66	2 320 366,14	46%	1 007 887,15	-	-	3 328 253,29
P6 - ADMINISTRATION ET MOYENS GENERAUX	339 565,56	360 302,32	106%	1 308 528,00	810 000,00	810 000,00	3 288 830,32
OP23 - Parc Roulant	230 000,00	247 729,19	108%	708 500,00	700 000,00	700 000,00	2 338 500,00
OP24 - Fonctionnement de l'administration	109 565,56	112 573,13	103%	600 028,00	110 000,00	110 000,00	929 593,56
Total des dépenses d'équipement	15 677 524,38	12 305 009,18	78%	10 119 659,15	5 339 336,50	6 409 336,50	34 173 341,33
OP25 - Gestion financière (Remboursement K dette)	2 540 000,00	2 538 626,82	100%	2 670 000,00	2 680 000,00	2 780 000,00	10 668 626,82
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 217 524,38	14 843 636,00	81%	12 789 659,15	8 019 336,50	9 189 336,50	44 841 968,15
TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES LIEES AUX BILANS D'OPERATION	11 114 000,00	2 500 000,00	-	8 436 420,00	2 694 336,50	2 094 336,50	24 339 093,00
DIVERSES CESSIONS	857 000,00	1 534 382,40	-	1 500 000,00	-	-	3 034 382,40
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT NETTES	6 246 524,38	10 809 253,60	-	4 353 239,15	5 325 000,00	7 095 000,00	27 582 492,75

DOB 2018 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Capacité d'investissement

Section d'investissement

Consolidation budgétaire

Budget principal	BA Lagon	BA Parkings	BA SLC	BA Commercialisation	BA Eau & Asst	BA Semper Vivens	Consolidation avec neutralisation des flux réciproques
------------------	----------	-------------	--------	----------------------	---------------	------------------	--

FONCTIONNEMENT

Dépenses	19 453 853,97	2 107 422,00	2 784 428,00	3 481 860,00	6 943 750,00	2 745 505,00	15 225 267,00	48 744 575,97
<i>Réelles</i>	18 492 615,20	1 619 900,00	1 881 213,00	3 087 250,00	6 893 750,00	1 460 500,00	3 188 520,00	32 626 238,20
<i>dont subventions au BA</i>	3 997 510,00							
<i>Ordre</i>	1 091 231,00	487 522,00	903 215,00	184 610,00	-	200 000,00	11 880 494,00	14 747 072,00
Recettes	20 793 268,00	2 157 672,00	2 784 428,00	3 481 860,00	6 943 750,00	2 745 505,00	15 225 267,00	50 134 240,00
<i>Réelles</i>	20 923 268,00	1 759 900,00	2 652 428,00	3 481 860,00	6 943 750,00	2 723 287,00	9 188 520,00	43 675 503,00
<i>dont subventions du BP</i>		639 900,00	25 000,00	2 558 860,00	773 750,00	-	-	3 997 510,00
<i>Ordre</i>	-	397 772,00	132 000,00	-	-	22 218,00	6 036 747,00	6 588 737,00
Solde fonctionnement	1 339 414,03	50 250,00	-	-	-	-	-	1 389 664,03
R002 (résultat reporté)	3 587 954,23	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de fonctionnement prévisionnel	4 927 368,26	-	-	-	-	-	-	-

INVESTISSEMENT

Dépenses	15 868 958,03	831 772,00	5 247 598,00	2 868 420,00	50 000,00	2 500 318,00	12 036 747,00	32 787 155,03
<i>Réelles</i>	15 877 771,21	434 000,00	5 115 598,00	2 211 400,00	50 000,00	2 478 100,00	6 000 000,00	25 550 211,21
<i>dont subventions aux BA</i>	6 616 658,00							
<i>dont amortissement K dette</i>	2 628 000,00	80 000,00	1 200 000,00	-	-	15 000,00	6 000 000,00	9 923 000,00
<i>Ordre</i>	-	397 772,00	132 000,00	-	-	22 218,00	6 036 747,00	6 588 737,00
Recettes (avec autofinancement)	12 171 008,02	831 772,00	4 852 063,00	2 868 420,00	50 000,00	1 285 003,00	9 036 747,00	24 478 355,02
<i>Dont Réelles</i>	3 435 000,00	294 000,00	4 344 383,00	2 290 810,00	-	1 215 313,00	3 000 000,00	14 579 506,00
<i>subvention d'équipement</i>		294 000,00	3 948 848,00	2 373 810,00	-	-	-	6 616 658,00
<i>recettes exceptionnelles</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	2 717 408,99							
Ressources propres d'investissement (I)	12 171 008,02	831 772,00	4 852 063,00	2 868 420,00	-	1 285 003,00	- 3 000 000,00	- 8 308 800,01
Charge de la dette en K (II)	2 628 000,00	80 000,00	1 200 000,00	-	-	15 000,00	6 000 000,00	9 923 000,00
Solde mobilisable pour financer les invest (I-II)	9 543 008,02	751 772,00	3 652 063,00	2 868 420,00	-	1 270 003,00	- 9 000 000,00	- 18 231 800,01
R001 (résultat investissement reporté)	1 732 950,01	-	-	-	-	-	-	-
Besoin de financement prévisionnel	1 965 000,00	-	395 535,00	-	-	1 215 315,00	3 000 000,00	8 308 800,01

BCE : Banque Centrale Européenne

BA : Budget Annexe

BP : Budget primitif

CAF : Capacité d'autofinancement

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

CSG : La contribution sociale généralisée est un impôt destiné à participer au financement de la protection sociale, assis sur l'ensemble des revenus des personnes résidant en France.

CT : Collectivités territoriales

CRD : Capital restant dû

Dettes publiques : La dette publique, c'est la dette de l'Etat. Elle représente la totalité des engagements d'un Etat (*les administrations centrales, locales et de sécurité sociale*) à une date déterminée ; elle est le résultat des flux de ressources empruntées et remboursées par un Etat jusqu'à cette date. En effet, les recettes de l'Etat ne suffisent presque jamais à financer toutes ses dépenses. L'Etat présente donc souvent en fin d'année **un solde budgétaire négatif**, aussi appelé **déficit public**.

DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle. Instauré en 2010, ce mécanisme concrétise le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre résultant de la réforme de la taxe professionnelle.

Dégrèvement : Allègement total ou partiel des cotisations des redevables, pris en charge par l'Etat

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux. Répondant à la volonté d'instaurer une péréquation entre collectivité, les Communes qui souscrivent à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la DETR.

DGD : Dotation générale de décentralisation. Cette concours financier de l'Etat vers les Collectivités territoriales vise à compenser financièrement le transfert de charges lié à la décentralisation.

DGE : Dotation globale d'équipement. Dotation destinée à soutenir l'effort d'investissement des communes rural.

DGF : Dotation globale de fonctionnement. Principale dotation de fonctionnement allouée aux Communes par l'Etat.

DMTO : Droit de mutation à titre onéreux. Les droits de mutation, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une mutation, c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire.

DNP : Dotation nationale de péréquation. La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local. L'article 157 de la loi de finances pour 2018 institue une nouvelle dotation, dénommée « dotation de soutien à l'investissement local » (nouvel article L.2334-42 CGCT). Il s'agit d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et EPCI à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer.

DSR : Dotation de solidarité rurale

DSU : Dotation de solidarité urbaine

EBE : Excédent brut d'exploitation. L'excédent brut d'exploitation est le solde entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation qui ont été consommées pour obtenir ces produits. Il correspond donc au résultat du processus d'exploitation, et diffère du résultat d'exploitation dans la mesure où il ne prend pas en compte les charges exceptionnelles, les atténuations de produits, les dotations aux amortissements et provision pour dépréciation d'actifs immobilisés.

Ecrêtement : Enlever ce qui est supérieur à la moyenne (quantitativement extrême)

Epargne Brute : L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Aussi appelé autofinancement brut, elle doit être supérieure ou égale au remboursement du capital de la dette. Les recettes exceptionnelles sont retirées.

Epargne Nette : L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute pondérée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet la mesure de l'équilibre annuel.

ENG : Excédent net de gestion

EPCI : Etablissements publics de coopération intercommunale. Groupements de communes destinés à renforcer et simplifier la coopération entre ses communes membres, tout en permettant une rationalisation des règles et des taux d'imposition sur leur territoire en matière de fiscalité locale.

EPCI à FP : EPCI à fiscalité propre (transfert intégrale de la CFE et pouvoir de taux)

FCTVA : Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée (mécanisme forfaitaire de récupération de la TVA pour les organismes gérant des services publics à caractère administratif.

FPIC : Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

IPCH : L'indice des prix à la consommation harmonisé est l'indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (UE), traité de Maastricht.

Loi NOTRe : Promulguée le 7 août 2015, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

LF : Loi de Finances.

PIB : Produit intérieur brut. Indicateur de mesure de la richesse nationale.

Potentiel fiscal : Le potentiel fiscal est un indicateur qui peut permettre de comparer la richesse fiscale potentielle des collectivités les unes par rapport aux autres. Un produit fiscal théorique est ainsi calculé, correspondant au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux ou tarifs moyens. Ce potentiel fiscal est rapporté au nombre d'habitants afin de permettre des analyses et des comparaisons que les montants bruts ne peuvent autoriser à eux seuls.

PPI : Programmation (ou plan) pluriannuelle des investissements.

TD : Société d'économie mixte locale SAGEST Tignes Développement.

Taux actuariel : Le taux actuariel permet notamment de déterminer le coût d'un emprunt (mais aussi le rendement effectif des investissements) ; il tient compte des modalités de remboursement (constant ou progressif) et de paiement des intérêts (début ou fin de période), de la durée du crédit et du montant du capital disponible.

Taux courts : Les taux d'intérêt à court terme sont les taux d'emprunt à court terme appliqués entre institutions financières ou les taux des titres d'État à court terme sur le marché primaire ou secondaire. Les taux d'intérêt à court terme sont généralement des moyennes de taux journaliers, exprimées en pourcentage. Les taux d'intérêt à court terme sont les taux du marché monétaire à trois mois, lorsqu'ils sont disponibles. Ils sont couramment désignés par les termes normalisés « taux du marché monétaire » et « taux des bons du Trésor ».

Taux longs : Les taux d'intérêt à long terme sont ceux des obligations d'État à échéance de 10 ans. Les taux dépendent essentiellement du prix facturé par le prêteur, du risque propre à l'emprunteur et de la réduction de la valeur du capital. Les taux d'intérêt à long terme sont généralement des moyennes de taux journaliers, exprimées en pourcentage. Ces taux d'intérêt correspondent aux cours auxquels ces obligations d'État s'échangent sur les marchés de capitaux, et non aux taux d'intérêt fixés à l'émission de ces emprunts. Dans tous les cas, ce sont des taux d'intérêt sur des obligations dont le remboursement du capital est garanti par l'État. Les taux d'intérêt à long terme sont un déterminant de l'investissement des entreprises. Ils stimulent l'investissement en équipement neuf lorsqu'ils sont bas et ont un effet dissuasif lorsqu'ils sont élevés. L'investissement est lui-même une grande source de croissance économique.

TH : Taxe d'habitation

RFR : Le revenu fiscal de référence correspond aux montants des revenus à retenir pour l'application des abattements, exonérations et dégrèvements prévus aux articles 1391, 1391B, 1411, 1414, et 1414A du CGI. Le montant des revenus à prendre en compte s'entend du montant net imposable des revenus (y compris les plus-values) retenus pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente.

STGM : Société des Téléphériques de la Grande Motte

VLC : Loyer annuel théorique qu'un immeuble bâti ou non bâti est susceptible de produire, s'il est loué dans des conditions normales. La valeur locative cadastrale est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif, à une date de référence figée.

DOB 2018 – SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE (non exhaustive)

✓ *Gestion de la dette* : Assistance du groupe Orféor

✓ *Site institutionnels* :

- Assemblée nationale : www.assemblee-nationale.fr
- Sénat : www.senat.fr

✓ *Fiscalité* : Fiscalité & territoire

✓ *Données chiffrées comparatives* :

- Collectivités-locales.gouv.fr – Le portail de l’Etat au service des collectivités (DGCL)
- INSEE
- Lagazettedescommunes.com – dossier thématique sur les Loix de Finances pour 2018

✓ *Rapports et présentations* :

- Présentation du DOB 2017 de la Ville de Tignes – Direction des Finances de la Mairie de Tignes
- Compte rendu de réunion d’information sur la Loi de Finances 2018 – ASADAC
- Projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, projet de loi de Finances pour 2018, Projet de loi de Finances rectificative pour 2017, les principales dispositions concernant le bloc communal telles que votées par l’Assemblée nationale – Association des Maires de France
- Projet de Loi de Finances 2018, les grands axes du pacte de confiance Etat-collectivités territoriales – Publication du ministère de l’intérieur, 22 septembre 2017
- Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les mesures budgétaires et financières – Association des Maires de France
- Chiffres clefs du PLF 2018 – Publication du ministère de l’économie et des Finances
- Débat d’orientation budgétaire 2018, support à la préparation de votre DOB – Publication de la Caisse d’épargne
- Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics – Cour des comptes, octobre 2017

✓ *Textes de loi et règlement* :

- Loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de Finances pour 2018
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- Loi n°2018-32 de programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022